



Zeitgeist L'espoir pour sauver le XXI^e siècle *Page B 10*



Énergie Est
Transcanada a présenté son **oléoduc** remodelé, après l'abandon du port *Page A 3*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVI N° 288

LE DEVOIR, LE VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

Terroriste à 15 ans

Un jeune Québécois devient le premier à être reconnu coupable selon la nouvelle loi antiterroriste et risque une peine pour adulte

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Coupable d'avoir voulu quitter le Canada pour soutenir l'action du terrorisme islamiste international : c'est le constat auquel en arrive la Cour du Québec à l'encontre d'un adolescent âgé aujourd'hui de 16 ans. Il s'agit d'une première canadienne en vertu des nouvelles dispositions de la Loi sur la lutte contre le terrorisme adoptée en 2013.

Agé de 15 ans au moment des faits, le jeune contrevenant risque d'être soumis à une peine de prison pour adulte. Son identité est néanmoins frappée d'un interdit de publication puisqu'il s'agit d'un mineur.

Vêtu d'un polo noir à la découpe rouge, les bras croisés, le jeune homme n'a manifesté aucune émotion tout au long de la longue lecture du verdict prononcé jeudi matin à Montréal devant la Chambre de la jeunesse. La juge Dominique Wilhelm y a tenu à lire l'essentiel de sa volumineuse décision jusqu'ici sans précédent. L'accusé a gardé les bras croisés et n'a cessé de fixer le mur opposé, ne quittant cette position statique que pour replacer à l'occasion ses lunettes noires.

La juge a souligné le fait que les parents semblent avoir tout fait pour protéger leur fils. Au point où elle considère que leurs actions ont vraisemblablement eu pour conséquence de lui sauver la vie. « Cette triste histoire est celle d'un jeune garçon envahi par les messages de violence, de vengeance et de guerre émis par [le groupe] Etat islamique. »

Ce jugement, comme elle l'observe, annonce les difficultés que pose la lutte contre la radicalisation dans nos sociétés : « La lutte que l'on s'appête à mener contre la radicalisation néces-

VOIR PAGE A 10 : TERRORISTE

Une entente sous le signe de la rigueur

Les syndiqués évitent l'appauvrissement dans l'entente de principe avec Québec

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Après un sprint de négociations de quelque 13 heures, le gouvernement Couillard et le front commun ont conclu une entente de principe portant sur les conditions salariales et de

retraite de 400 000 des 550 000 employés syndiqués de l'État, une entente modeste marquée au fer de la rigueur budgétaire.

« Le travail a été rigoureux et fructueux, a déclaré la présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Louise Chabot, au nom du front commun. Nous sommes en mesure d'annoncer une entente de principe, que nous allons recom-

mander assez rapidement à nos instances. »

Mentionnant que les travaux avaient été « tout à fait constructifs », le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, s'est réjoui de la conclusion de cette entente de principe, le fruit d'une « négociation dans un contexte budgétaire difficile ».

VOIR PAGE A 10 : ENTENTE



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

Le rapport conclut que les pare-feux en place chez Québecor, propriété du chef du Parti québécois, Pierre Karl Péladeau, sont insuffisants.

CENTRE D'ÉTUDES SUR LES MÉDIAS

Péladeau peut tenir son double rôle

Le rapport attendu indique cependant des pistes de solution pour Québecor

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Pierre Karl Péladeau passe le test du Centre d'études sur les médias (CEM) : son statut

de magnat de la presse et ses responsabilités de chef de parti politique sont compatibles, mais à certaines conditions, est d'avis le groupe de recherche de l'Université Laval, au terme d'un an de réflexion.

Le CEM invite poliment le conseil d'adminis-

tration de Québecor à déployer différentes « mesures » afin de « calmer les inquiétudes » à propos de la « situation exceptionnelle » suscitée par l'arrivée de son actionnaire de contrôle,

VOIR PAGE A 10 : PÉLADEAU

Les pays d'en haut sans les belles histoires

Dès le 11 janvier, sur ICI Radio-Canada Télé, les personnages de Claude-Henri Grignon se paient une cure de jeunesse dans *Les pays d'en haut*, ambitieuse saga historique nous ramenant à l'époque de la colonisation des Laurentides.

MANON DUMAIS

« **Q**u'avez-vous fait à mon Séraphin ? » : voilà une question

que Dominique Chaloult, directrice générale de la Télévision, s'attend à se faire poser par les spectateurs âgés de 70 ans ou plus, après qu'ils auront découvert la nouvelle mouture des *Pays d'en haut*, d'après le roman de Claude-Henri Grignon, *Un homme et son péché*. D'entrée de jeu, André Béraud, directeur de la fiction et des longs métrages, rappelle qu'il s'agit là de l'œuvre non censurée s'inspirant des textes re-

trouvés de la série originale *Les belles histoires des pays d'en haut*, dont les 495 épisodes furent diffusés de 1956 à 1970.

Ainsi, on retrouvera, au cours des 10 épisodes de cette première saison, tout ce que Grignon n'aurait pu faire dire ni faire faire à ses personnages à l'époque. À preuve : dès le deuxième épisode, on assiste à une scène qui laisse peu de place à l'imagination entre Jos et Caroline Malterre (Claude Despins et Anne-Elisabeth Bossé), les propriétaires de l'hôtel. On y découvrira aussi un curé Labelle (Antoine



BERTRAND CALMEAU

La nouvelle Donalda est incarnée par Sarah-Jeanne Labrosse, ici avec le père Lalogue, campé par Julien Poulin.

VOIR PAGE A 10 : PAYS

AUJOURD'HUI



Week-end Un village de lumière et de glace aux pieds du Stade olympique. *Page B 1*

Actualités Fin du procès de Mike Duffy : le sénateur se défend d'être à l'argent. *Page A 2*

Le Monde En Espagne, les élections de dimanche vont bouleverser le paysage politique. *Page B 9*



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 8
Météo..... B 7
Mots croisés..... A 4
Petites annonces..... B 8
Sudoku..... A 4

ACTUALITÉS

La vie de Duffy ne tourne pas autour de l'argent, jure-t-il

Le procès du sénateur déchu s’est terminé jeudi, après 60 jours d’audiences échelonnées sur huit mois

MARIE VASTEL
Correspondante parlementaire
à Ottawa

Après 60 jours d’audiences échelonnées sur huit mois, la comparution de plus de 50 témoins, le procès de Mike Duffy a pris fin jeudi. La Couronne et la défense se retrouveront début 2016 pour prononcer leur plaidoirie respective. Mais les témoignages sont terminés. Le sénateur déchu a conclu le sien en se défendant d’être à l’argent.

Mike Duffy fait face à 31 chefs d’accusation de fraude, de corruption et d’abus de confiance. La Couronne lui reproche de s’être fait rembourser des allocations de logement et de déplacement auxquelles il n’avait pas droit, des contrats que le Sénat n’aurait pas autorisés, et d’avoir repayé sa dette avec un chèque de Nigel Wright.

Au deuxième jour du contre-interrogatoire du sénateur, le ton est une fois de plus monté. Mike Duffy a reproché au procureur Mark Holmes de le dépeindre comme un homme qui ne pensait qu’à l’argent et qui facturait tout ce qu’il pouvait au Sénat. «*Ma vie ne tourne pas autour de l’argent. Si ma vie tournait autour de l’argent, je serais encore à CTV!*», a lancé Mike Duffy. *Ma vie a pour but de faire les choses correctement, d’aider les gens et de faire une différence.*»

La Couronne lui reproche une série de frais de déplacement. Le sénateur plaide qu’il a toujours respecté les règles du Sénat, qu’il a suivi l’exemple d’autres sénateurs et que, si des erreurs ont été commises, c’était par inadvertance par ses employées. «*Faire une erreur est un pro-*



GREG BANNING LA PRESSE CANADIENNE

Un croquis du sénateur Duffy durant son témoignage

blème humain. Personne n’est parfait», a-t-il fait valoir jeudi, au huitième jour de son témoignage pour sa propre défense. La Couronne n’accepte pas qu’il se lave les mains de toute responsabilité. Car, en signant ses demandes de remboursement, il «*certifie*» — comme l’indique le formulaire — que les dépenses étaient les siennes et en tout respect des règles. Mike Duffy a répliqué que sa signature indiquait simplement qu’il avait vu passer le compte de dépenses. «*Vous at-*

tendez-vous vraiment à ce qu’un sénateur vérifie ses propres réclamations, une ligne à la fois? C’est pour ça qu’il y a des experts aux finances [du Sénat], *c’est le travail des adjoints*», a-t-il argué.

Mike Duffy est en outre accusé d’avoir récolté des indemnités de logement en plaçant que sa résidence principale était à l’Île-du-Prince-Édouard, plutôt qu’à Ottawa. Pourtant, le sénateur a détenu une carte d’assurance-maladie de l’Ontario jusqu’en 2013, a noté la Cou-

ronne. C’est que ses médecins lui auraient déconseillé de prendre une carte de l’I.-P.-E. car, «*à l’époque où j’ai été nommé* [sénateur, en 2008], *l’I.-P.-E. n’avait pas de chirurgien cardiaque, encore moins un centre de cardiologie*». Rien n’empêche un patient d’être soigné dans une province autre que celle de sa carte-soleil.

Mike Duffy payait aussi ses impôts en Ontario avant 2013. Son conseiller financier lui aurait indiqué qu’il serait «*illégal*» de payer ses impôts en tant que résident de l’I.-P.-É., puisque sa principale source de revenu — le Sénat — venait de l’Ontario. La loi requiert qu’un citoyen paie ses impôts dans la province où il réside en fin d’année civile.

Un discours controversé

Le sénateur a enfin eu à expliquer l’un des versements de son ami Gerald Donohue à un rédacteur de discours, qui a été payé 500\$ pour un texte prononcé par Mike Duffy devant la Fédération canadienne de l’agriculture. Le sénateur a touché un cachet de 10 000\$. La Couronne argue que le discours a été écrit pour ses activités personnelles. Mike Duffy rétorque qu’il a mis une version du texte — avec une dizaine de mots en moins — sur son site Internet de sénateur, ce qui en fait une affaire publique.

La Couronne n’a pas abordé la question du chèque de l’ancien chef de cabinet de Stephen Harper, Nigel Wright. Les procureurs estiment que les preuves parlent d’elles-mêmes et ils les soulèveront lors des plaidoiries, en février.

Le Devoir

Hasard ou information privilégiée ?

Amir Khadir s’interroge sur la prescience de Martin Coiteux concernant le rapport Charbonneau

MARIE-MICHÈLE SIOUI

La fonction de commissaire aux contrats publics, proposée par le gouvernement Couillard peu de temps avant le dévoilement du rapport de la commission Charbonneau, est-elle le fruit du hasard ou plutôt la preuve que le Parti libéral a obtenu des informations privilégiées sur les conclusions de l’enquête publique?

La question est celle qu’Amir Khadir, député de Québec solidaire, a posée jeudi, quand il a exposé les ressemblances entre les fonctions d’un éventuel commissaire aux contrats publics et celles d’une autorité des marchés publics, une instance dont la mise sur pied constitue la recommandation-phare du rapport de la commission Charbonneau.

«*À toutes fins pratiques, il s’agit du même projet d’organisme de surveillance des contrats publics. Le gouvernement savait-il qu’il s’agissait de la pierre angulaire des recommandations de la commission Charbonneau?*», a demandé M. Khadir.

Le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, a annoncé le dépôt d’un projet de loi en vue de créer un poste de commissaire aux contrats publics le 30 octobre, tandis que France Charbonneau a déposé son rapport le 24 novembre.

«*Est-ce le fruit du hasard ou la conséquence d’une information privilégiée obtenue par le ministre à l’insu de la juge?*», a encore insisté M. Khadir. Selon lui, les dissensions entre les commissaires Charbonneau et Renaud Lachance alimentent un tel questionnement, d’autant que ce dernier a épousé mot à mot la position du Parti libéral en matière de financement politique. «*M. Coiteux doit s’expliquer*», a-t-il tranché.

Au Parti québécois, on partage le questionnement du député solidaire, a confirmé Bernard Drainville. «*C’est une interrogation tout à fait légitime*», a affirmé le député de Marie-Victorin. Le jour même du dépôt du rapport, son parti a dénoncé le fait que le gouvernement libéral a refusé que les médias puissent avoir droit au huis clos pour prendre connaissance du document avant qu’il ne soit dévoilé. «*Est-ce que le gouvernement Couillard a refusé le huis clos parce qu’il connaissait la dissidence de M. Lachance et ne voulait pas que les journalistes le questionnent là-dessus?*», demande M. Drainville.

«*C’est n’importe quoi*», a toutefois répondu l’attachée de presse de Martin Coiteux, Marie-Ève Pelletier, lorsqu’on l’interrogea sur le sujet.

Le Devoir

MONUMENT AUX VICTIMES DU COMMUNISME

Ottawa revoit tout le projet

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire
à Ottawa

Le changement de gouvernement à Ottawa fait une autre victime : le monument aux victimes du communisme. L’ouvrage commémoratif, qui était devenu le sujet d’une vive controverse dans la capitale à cause de sa taille et de l’entêtement du précédent régime à l’ériger à côté de la Cour suprême, est renvoyé à la table à dessin.

«*Le processus pour ce monument était trop politique, créerait trop de division et, ultimement, nous éloignait de notre objectif de commémorer l’horreur vécue par les victimes du communisme*», a expliqué, au cours d’une conférence de presse, la ministre du Patrimoine, Mélanie Joly.

Plus tard, elle a expliqué au Devoir que, par «*politique*», elle entendait la décision des

conservateurs de déménager ce monument dans la rue Wellington, sur un lot depuis longtemps réservé à la construction d’un édifice judiciaire. Au départ, le monument devait plutôt être érigé plus à l’ouest, dans un parc en retrait. «*Malgré ce consensus, il y a eu une décision politique de changer l’endroit.*»

Même la juge en chef de la Cour suprême, Beverley McLachlin, avait exprimé son inconfort quant au projet, estimant que son message «*d’au-térité et de brutalité*» pourrait ne pas bien s’accorder avec la présence tout à côté du plus haut tribunal du pays.

Le projet retenu en bout de ligne consistait en une sorte de triangle de béton plié en accordéon et formant six corridors, dans lesquels les gens auraient pu déambuler. Les plus hauts murs auraient atteint une dizaine de mètres. Ce design ne tient plus,

puisque le site initial auquel doit retourner le monument est beaucoup plus petit. «*On recommence à zéro*», a résumé la ministre.

Le promoteur du projet, le président de Tribute to liberty, Ludwik Klimkowski, s’est dit d’accord avec la décision de la ministre. Son groupe devra fournir 1,5 million de dollars. Ottawa en versera autant. Le projet doit être achevé en 2018.

Le monument était un sujet de controverse aussi à cause de l’absence de lien évident entre le Canada et le communisme. M. Klimkowski a nié que son projet soit politique, répétant que le Canada avait accueilli de nombreuses personnes ayant fui les débordements du communisme. Mais il a ajouté du même souffle que le communisme devait être stoppé.

Le Devoir



ROSARIO TREMBLAY
1910-2015

NOS
HOMMAGES

LE MOUVEMENT DESJARDINS REND HOMMAGE
À M. ROSARIO TREMBLAY, DÉCÉDÉ LE 8 DÉCEMBRE 2015
À L'ÂGE DE 105 ANS.

Bâtisseur énergique et fervent coopérateur, M. Tremblay a consacré 50 ans de vie professionnelle au Mouvement Desjardins. À la tête du service d’inspection des caisses, il a grandement contribué à la consolidation du Mouvement Desjardins après la Seconde Guerre mondiale.

Proche collaborateur des anciens présidents Cyrille Vaillancourt (1892-1969) et Alfred Rouleau (1915-1985), M. Tremblay s’est signalé dans les relations internationales, jetant les bases d’un partage d’expertise de Desjardins avec les pays en développement, mission que poursuit Développement international Desjardins depuis 1970.

Souignons aussi le rôle de premier plan qu’a joué M. Tremblay dans la fondation de SSQ Groupe financier (1944), de la Coopérative de services Rive-Sud, à Lévis (1992), et de la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec (1996).

Ses réalisations lui ont valu de recevoir l’Ordre du Canada en 1997 et d’être reçu Grand officier de l’Ordre national du Québec en 2011. Il a également été décoré de l’Ordre du mérite coopératif québécois et de l’Ordre du mérite coopératif canadien.

Ayant elle-même souvent échangé avec lui au cours des huit dernières années à titre de présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Monique F. Leroux a tenu à lui rendre hommage :

«*Avec le décès de Rosario Tremblay, c’est un phare qui s’éteint. Mais la vision et la sagesse qu’il incarnait survivront dans le mot d’ordre qu’il nous a laissé : L’esprit coopératif n’est pas acquis. Il faut le créer, l’animer et le faire vivre. C’est une flamme qui se nourrit au quotidien.*»



Desjardins

Coopérer pour créer l’avenir

**Vous souhaitez suspendre
votre abonnement pendant le temps des fêtes?**

Faites-le directement
sur notre site web.

EN 4 ÉTAPES FACILES !

1. Rendez-vous sur ledevoir.com ; 2. Cliquez sur l’onglet **MON ABONNEMENT** ;
3. Connectez-vous avec votre adresse courriel et votre mot de passe ;
4. Sous la section **FAITES-LE EN LIGNE !**, sélectionnez **SUSPENDRE**
TEMPORAIREMENT MON ABONNEMENT.

Simple et efficace.



Joyeux Noël et bonne année
à tous nos abonnés !

LE DEVOIR
LIBRE DE PENSER

ACTUALITÉS

La Charité

CHRISTIAN RIOUX

à Paris



Il fut une époque, dans les années 1950, où les écoliers québécois (on disait alors canadiens-français) étaient encouragés à économiser pour acheter la photo d'un petit Asiatique. En déboursant 25 cents, ils contribuaient ainsi aux œuvres missionnaires.

Dans 50 ans, les historiens parleront-ils de cette époque où, à la veille de Noël, des hommes politiques canadiens s'«achetaient» des petits Syriens? Je suis convaincu qu'un jour on rapprochera ces photos jaunies d'avant la Révolution tranquille, mettant en scène un clergé omnipotent, de ces cérémonies tout aussi empesées où des ministres dans un complet trop grand serrent la pince à des enfants qui n'y comprennent rien.

Il ne s'agit pas de mépriser ce qu'il y a de noble dans la charité. La charité du peuple, en particulier, est digne chaque fois qu'elle ne sombre pas dans cet exhibitionnisme de nantis et de notables repus qui fait aujourd'hui la une de nos journaux. Quant aux pays, l'accueil des réfugiés est pour eux un devoir inscrit dans des traités internationaux. Il n'a pas à se transformer en concours de popularité comme c'est le cas ces jours-ci au Québec.

◆ ◆ ◆

Cette charité intéressée, l'écrivain catholique Léon Bloy la qualifiait de «*pince-cul aristocratique*» offrant le spectacle de «*l'hypocrisie universelle*». Que dirait-il de tous les Bill Gates et autres Zuckerberg de ce monde qui détournent ce qu'il y a de généreux dans le don pour en faire un vil objet de promotion?

Rarement l'affichage aura été aussi obscène. Rarement aura-t-on détourné à ce point la générosité pour en pervertir le sens. Chaque fois que Bill Gates investit dans l'aide internationale, il fait non seulement sa propre publicité, mais il s'accorde le privilège de choisir seul les priorités des pays pauvres. Lui dont la fortune dépasse leur budget national. Ce *business* de la charité nous vient d'ailleurs des États-Unis, là où les services publics sont si mal en point.

Quant à Mark Zuckerberg, qui a célébré récemment la naissance de sa fille en créant une fondation destinée, dit-il, à rendre le «*monde meilleur*», on nous permettra de rigoler. Je ne sais pas si Zuckerberg est un bon chrétien. Mais je sais qu'il est un mauvais citoyen. Son entreprise n'a payé en France que 300 000 euros d'impôt en 2014 et 5800 en Grande-Bretagne! Une misère, comparée aux milliards qui transitent par l'Irlande et les îles Caïmans. L'homme d'affaires de 31 ans a beau jeu de brandir le tricolore et de clamer sa solidarité avec les Français depuis les attentats du 13 novembre. En France, depuis la Révolution, c'est l'impôt des citoyens qui permet de payer les policiers et les militaires, pas l'aumône des nantis.

◆ ◆ ◆

Mais revenons chez nous. Il serait mesquin de réduire l'accueil des réfugiés à un simple jeu politique, même si celui-ci s'affiche honteusement. On a vu chez le peuple québécois une vraie générosité. Mais une générosité qui semble toujours tellement exagérée, démesurée et grandiloquente qu'elle crée un malaise tout aussi réel.

Comme si, pour les Québécois, cette générosité était devenue une occasion de s'oublier eux-mêmes. Comme si l'amour de l'Autre était une façon de compenser la haine de soi. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, s'il faut en croire le récent documentaire de Bernard Derome intitulé *Crise d'identité*. La plupart des personnalités de la *jet-set* qu'on y interviewe ne savent même plus si l'identité québécoise existe et encore moins si elle est digne de se perpétuer.

Pour un peuple à qui l'on martèle à cœur de semaine qu'il n'existe pas et que son histoire n'est qu'une somme d'ignominies, cette crise des réfugiés est une occasion de plus de se noyer dans l'Autre. Mais cette enflure de générosité n'est-elle pas, elle aussi, une forme dévoyée de la charité? La xénophilie exacerbée vaut-elle vraiment mieux que la xénophobie?

Pour tenter d'y comprendre quelque chose, il faudrait revoir le film magnifique que Bernard Emond a consacré à la charité. Dans *La donation*, l'urgentologue Jeanne Dion quitte la grande ville pour s'établir à Normétal, en Abitibi, afin de remplacer le docteur Rainville, un vieux médecin qui prend sa retraite. Jeanne ne s'annonce pas sur Facebook, elle ne tire aucune gloire de ce geste grave, elle n'agit pas sur un coup de tête pour se nier et se fuir elle-même. Cette charité, elle n'a pas besoin d'aller la chercher au bout du monde dans un exotisme de pacotille, elle la trouve chez ses semblables.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de charité dans l'accueil des réfugiés. Au contraire. Mais cette charité, si elle existe, elle est loin des caméras. Elle est dans l'accueil quotidien et discret de ceux qui sont dans le besoin. Dans toutes ces mises en scène médiatiques déguisées en «ouverture à l'Autre», il n'y a que l'obscénité publicitaire la plus «hypocrite».

Vous trouvez le mot «hypocrite» un peu fort? Il n'est pourtant pas de moi: «*Lors donc que vous donnerez l'aumône, ne faites point sonner la trompette devant vous, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les rues pour être honorés des hommes*» (Matthieu, VI, 3 et 4).

crioux@ledevoir.com

ÉNERGIE EST

TransCanada revoit son tracé au Québec

La compagnie veut exploiter son futur oléoduc pendant plus de 40 ans

ALEXANDRE SHIELDS

Si le gouvernement Trudeau donne son accord, TransCanada construira 650 kilomètres d'oléoduc au Québec afin d'exporter du pétrole albertain dès 2020. En prévision de la construction d'Énergie Est, l'entreprise a d'ailleurs déjà commencé à contacter les propriétaires des terrains où passera son tuyau. S'il se concrétise, le projet créera 33 emplois directs lors de la phase d'exploitation, prévue pour plus de 40 ans.

Moins d'une semaine après la conclusion du sommet de Paris sur le climat, la pétrolière vient de déposer à l'Office national de l'énergie (ONE) la version «*modifiée*» de son projet d'oléoduc, qui fera du Québec un allié stratégique de la croissance de l'industrie des sables bitumineux. Aucun document équivalent ne sera présenté au gouvernement du Québec.

La documentation, très technique et disponible uniquement en anglais sur le site de l'ONE, précise ainsi que le tracé a été révisé au Québec entre Lévis et la frontière avec le Nouveau-Brunswick, à la suite de l'abandon du projet de port à Cacouna. TransCanada indique tout de même, dans des documents publiés sur son site, que des «*évaluations*» se poursuivront, afin d'étudier «*la viabilité d'un projet de terminal maritime au Québec, comme projet subse-*»

Avec ou sans port au Québec, l'oléoduc d'un mètre de diamètre traversera la province sur une distance de 625 kilomètres. À cela s'ajoutent deux oléoducs connexes qui permettront d'acheminer du pétrole vers la raffinerie de Suncor, à Montréal, et celle de Valero, à Lévis.

281 pétroliers

Compte tenu de la capacité de raffinage de ces usines et aussi de l'arrivée de pétrole par l'oléoduc 9B d'Enbridge, la vaste majorité du pétrole coulera vers le Nouveau-Brunswick. Une partie sera traitée par Irving, tandis que le reste sera exporté vers l'Europe et l'Inde. TransCanada estime que 281 pétroliers chargeront du brut pour l'exportation chaque année.

Globalement, souligne-t-on, Énergie Est «*permettra l'expansion et la diversification en temps opportun des marchés pour le pétrole canadien*». Selon les prévisions de l'industrie des énergies fossiles, la production pétrolière au pays devrait en effet continuer de croître, pour atteindre

625 Distance parcourue, en kilomètres, par l'oléoduc au Québec, avec ou sans port pétrolier.

13 Durée, en minutes, d'une fuite avant qu'elle puisse être stoppée. 10 000 barils de pétrole se seraient alors écoulés.

33

Nombre d'emplois directs qu'Énergie Est calcule pour la phase d'exploitation.

près de six millions de barils par jour en 2030.

Comme l'oléoduc doit être opérationnel d'ici la fin de 2020, selon TransCanada, la construction devrait s'échelonner au Québec sur environ 24 mois, une fois l'autorisation accordée par le gouvernement Trudeau. Selon l'«*analyse économique*» réalisée par la pétrolière, la phase de construction devrait générer ici près de 2000 emplois directs. Lors de la phase d'exploitation, prévue pour «*plus de 40 ans*», les emplois directs se chiffrent à 33.

La construction de cet oléoduc — plus important que le très controversé Keystone XL — obligera par ailleurs TransCanada à acquérir des terrains appartenant à des propriétaires privés au Québec. Selon les documents soumis à l'ONE, ils seraient plus de 1800. Et même si l'évaluation environnementale n'a toujours pas débuté, la multinationale en a déjà contacté plusieurs pour leur donner de l'«*information*» sur le projet, mais aussi pour les inviter aux événements organisés par la pétrolière pour présenter Énergie Est.

L'entreprise se montre d'ailleurs rassurante dans la présentation du plus important projet d'oléoduc en développement en Amérique du Nord. Selon une évaluation environnementale menée à sa demande par une firme privée, les «*effets résiduels*» du projet sont jugés «*non significatifs*».

Toujours selon la documentation présentée par l'entreprise albertaine, une fuite dans l'oléoduc pourrait être stoppée en 13 minutes. Ce temps de réaction serait suffisant pour laisser fuir près de 10 000 barils de pétrole, soit 1,6 million de litres de brut des sa-

bles bitumineux.

Malgré les recherches effectuées jeudi dans les milliers de pages de documents présentant le projet de TransCanada, il n'a pas été possible de préciser le nombre exact de cours d'eau qui seront traversés par l'oléoduc au Québec. Selon la version préliminaire, quelque 641 cours étaient franchis, dont plusieurs servent de sources d'eau potable aux principales municipalités du Québec.

Aucun examen

Chose certaine, l'oléoduc doit toujours traverser le fleuve Saint-Laurent, un peu en amont de Québec. D'ailleurs, le gouvernement Couillard a déjà autorisé la pétrolière à mener des travaux préliminaires dans le secteur de la traversée, situé à Saint-Augustin-de-Desmaures. Ces travaux, réalisés en périphérie d'une réserve naturelle protégée, comprenaient des levés sismiques.

Aucun examen environnemental indépendant n'a toutefois été mené pour Énergie Est. Selon les règles en vigueur au fédéral, règles mises en place par le gouvernement Harper, c'est l'Office national de l'énergie qui étudiera le projet. Son mandat l'autorise à déterminer qui peut participer aux audiences publiques, en plus d'exclure tout examen des gaz à effet de serre liés à la production pétrolière.

Le premier ministre Justin Trudeau a promis de revoir le processus d'évaluation des oléoducs menés sous l'égide de l'ONE, mais rien n'a encore été annoncé à ce sujet. On ignore donc si les règles seront revues pour l'étude du projet Énergie Est.

Le gouvernement Couillard a pour sa part annoncé son intention de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour étudier le projet. L'organisme indépendant devra toutefois mener les audiences sans avoir en main une étude d'impact du projet, comme cela se fait habituellement au Québec.

TransCanada a en effet refusé de déposer un avis de projet au gouvernement du Québec, malgré les demandes faites en ce sens. Le gouvernement Couillard a donc décidé de ne pas l'exiger. Québec n'évaluera pas non plus les émissions de gaz à effet de serre résultant de la production du pétrole qui coulera dans l'oléoduc pendant plus de 40 ans.

Le Devoir



ERIC HYLDEN LA PRESSE CANADIENNE / AP

Selon l'analyse économique réalisée par la pétrolière, la phase de construction devrait générer près de 2000 emplois directs au Québec.

Ouvrir la Constitution? Trudeau ne voit aucune raison

FANNIE OLIVIER

à Ottawa

Justin Trudeau ne voit aucune raison qui justifierait de rouvrir la Constitution canadienne — pas même pour y inclure le Québec.

En entrevue à La Presse canadienne, le premier ministre a fait savoir qu'il était hors de question qu'il ouvre cette boîte de Pandore.

M. Trudeau a demandé carrément «*pourquoi*» il faudrait rouvrir la Constitution, rapatriée en 1982 par son père, qui n'a jamais été signée par le Québec. «*Quel est le problème concret qu'on ne peut pas résoudre sans rouvrir la Constitution?*», s'est-il questionné.

Lorsqu'on lui a fait valoir que plusieurs considèrent comme un problème majeur le fait que le Québec n'a pas signé cet important document, il a répliqué rapidement: «*[un problème] qui s'articule de quelle façon?*»

Lors du long entretien de fin d'année qu'il a accordé à l'agence de presse, le chef libéral s'est particulièrement animé lors de la portion de l'entrevue portant sur les débats constitutionnels.

«*Ouvrir et changer la structure de notre gouvernance sans avoir de problème insoluble à régler serait comme nous l'avons vu dans le passé: des efforts laborieux qui consumeraient beaucoup du dialogue fédéral-provincial à un moment où, bien honnêtement, je préférerais parler de changements climatiques, de création d'emplois, de formation, de santé*», a-t-il insisté.

Québec pas d'accord

Tous ne pensent pas comme lui, à commencer par le premier ministre du Québec, Philippe Couillard.

Lors du congrès de son parti tenu en juin dernier, M. Couillard avait paru convaincu qu'il faudrait s'engager sur la voie des négociations

constitutionnelles un jour ou l'autre.

«*Je trouve toujours ça curieux de voir que les gens sont terrorisés par une conversation constitutionnelle*», avait-il lancé aux militants. «*Je ne connais pas de pays qui n'accepte pas de temps en temps de revoir ses fondements*», avait-il ajouté. En 1982, Pierre Elliott Trudeau avait procédé au rapatriement de la Constitution du Canada à partir du Royaume-Uni, y incluant la Charte canadienne des droits et libertés et une procédure d'amendement.

Toutes les provinces avaient signé le document, à l'exception du Québec de René Lévesque, placé devant le fait accompli. Aucun gouvernement québécois n'a accepté par la suite d'apposer la signature de la province. Deux cycles de négociations constitutionnelles — Meech et Charlottetown — se sont soldés par autant d'échecs.

«*Je reconnais qu'il y a eu un sentiment d'exclusion. Ça donné*

la montée du Bloc. Ça donné énormément de sentiments de désengagement envers le gouvernement fédéral», a concédé M. Trudeau en entrevue.

Mais ce n'est pas à lui de réparer les pots cassés. «*On reconnaît qu'il y a des gens [...] qui auraient bien aimé que le passé se déroule autrement et qui voient peut-être des erreurs. Mais moi, je ne suis pas là pour défendre les actions d'autres premiers ministres, incluant mon père*», a soutenu M. Trudeau.

Pour Justin Trudeau, au-delà des «*symboles*», le Québec reste couvert par cette Constitution. Et le fait que les Québécois ont voté massivement aux dernières élections pour le Parti libéral du Canada (PLC), une formation «*farouchement fédéraliste*», prouve qu'ils n'ont pas vraiment d'appétit pour les projets constitutionnels.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

AIDE À L'ENFANCE

Québec s'attaque à la « très grande vulnérabilité »

MARIE-MICHÈLE SIOUI

La ministre de la Famille, Francine Charbonneau, a officialisé jeudi l'octroi d'une subvention de 22 millions de dollars sur cinq ans à la Fondation du Dr Julien, et elle s'est défendue du même souffle de priver des services à l'enfance d'allocations gouvernementales au bénéfice de certains autres.

A l'heure où le gouvernement privilégie le développement de places en garderies non subventionnées, au détriment du réseau des centres de la petite enfance (CPE), la ministre s'est défendue d'adopter une posture non cohérente en coupant dans des services à l'enfance plus accessibles, tout en se posant en sympathisante de la pédiatrie sociale.

« On va dans la très grande vulnérabilité [avec la pédiatrie sociale]. On touche une clientèle qui ne fréquente pas les CPE, qui ne rentre pas nécessairement dans les machines que sont nos institutions », a affirmé la ministre, de passage au Centre de pédiatrie sociale en communauté Centre-Sud, à Montréal. « Vous faites un drôle de parallèle entre une volonté d'aider les familles et le fait d'empêcher quelqu'un d'ouvrir une entreprise qui s'appelle une garderie privée », a-t-elle ensuite déclaré aux journalistes.

Lundi, une étude de l'Institut de la statistique du Québec révélait que 40% des poupons et le tiers des enfants âgés de 18 mois à 5 ans ne reçoivent pas des services satisfaisants dans les garderies privées non subventionnées. Or le nombre

de places créées dans ces milieux a bondi de 1387% depuis 2008, tandis que les CPE ont subi des compressions de 476 millions depuis 2006.

« Oui, l'étude est sortie et on va lui accorder une attention tout à fait particulière, je vous l'assure », a insisté la ministre. Maintenant, l'annonce qu'on fait aujourd'hui, c'est vraiment une volonté du gouvernement d'investir dans la très grande vulnérabilité. »

20 000 enfants

En vertu de l'annonce de la ministre Charbonneau, la Fondation du Dr Julien, dont les racines remontent à 1990, recevra deux millions pour l'année en cours, puis cinq millions par an pendant les quatre années suivantes. Pour Gilles Julien, il y a là une occasion de faire passer de 4000 à 20 000, en 2019-2010, le nombre des enfants suivis par des centres de pédiatrie sociale de la province.

« On a un coût estimé de 1650\$ par enfant, par année. Avec le succès qu'on a, c'est un peu une aubaine », a illustré le médecin, en remerciant les bénévoles, les familles et les membres de la collectivité qui contribuent au succès de son modèle. « C'est très motivant », a-t-il ajouté à propos du financement gouvernemental. « Notre méthode est proximale, puissante, et elle peut changer le Québec rapidement », a-t-il souligné, après avoir confié qu'il aimerait voir son modèle de pédiatrie sociale s'implanter partout dans la province, dans le pays et dans le monde.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le docteur Julien estime que 20 000 enfants pourront être suivis par des centres de pédiatrie sociale dans la province, grâce à la nouvelle subvention de Québec.

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

3040

HORIZONTALEMENT

- Deviens fou (trois mots).
- Singe hurlleur - Ensemble de pages Web.
- Profession de la magistrature - Ouvrage de poésie en vers - Bruit sec.
- Durée déterminée de la vie - Aux environs.
- Dépérir.
- Mise en ordre - Traîneaux.
- Symbole chimique - Acte législatif - Insecte des eaux stagnantes.
- Élément qui agrmente - Article défini.
- Implore - Nom d'emprunt.
- Antilope d'Afrique - Cuire dans l'huile.
- Suffixe - Renvoyer la lumière sur un corps voisin.
- Pièces de monnaie - Crochets.

VERTICALEMENT

- Muret formant garde-corps - Production de l'épiderme.

- Louange - Fils d'Osiris.
- Prénom - Gloussements.
- Que l'on doit - Saint de Charlevoix.
- Los Angeles - Qui a une saveur aigre - Belle-fille.
- Récif des mers chaudes - Incroyants.
- Ils dessinent.
- Grefte - Fruit.
- Les traditions d'un pays - Liquides contenant une matière colorante.
- Grive - Exprimés.
- Il serre fort - Triste.
- Aplatie - Fourrage.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
P	E	R	M	A	N	E	N	T	E	V	
E	T	A	I	N		T	O	U	R	T	E
S	O	M	M	I	E	R		L	I	O	N
S	I		O	S	T	E	A	L	G	I	E
I	L	E	S		H	N	E	E	R		
M	E	N	A	C	E	E	S		N	O	E
I	S	O		A	R	P	E	N	T	E	S
S		N	I	D		I	S	E		U	
T	A	C	T	I	L	E		G	A	V	E
E	P	E	E		E	S	P	O	I	R	S
T	E	M	P	S		A	C	R	E	S	
D	E	S		R	E	D	R	E	S	S	I

3039

SOLUTION DU DERNIER



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le manque à gagner de l'UQAM s'explique par les compressions de 6,2 millions annoncées dans le plus récent budget provincial, des compressions imposées à toutes les universités québécoises en fonction de leur taille.

Déficit moins élevé que prévu à l'UQAM

Mais la baisse des effectifs coûtera à l'établissement un million de plus qu'anticipé

PHILIPPE ORFALI

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) revoit à la baisse l'ampleur de son déficit pour l'année en cours. Mais les défis entourant l'atteinte de l'équilibre budgétaire requis par le gouvernement Couillard demeurent entiers pour la maison d'enseignement.

Il devait s'élever à 20,7 millions, puis à près de 28 millions. Le déficit de l'UQAM sera finalement de 12,5 millions pour l'année 2015-2016, et ce, malgré des efforts qui auraient normalement dû la mener à l'équilibre.

Ce manque à gagner s'explique par les compressions de 6,2 millions annoncées dans le plus récent budget provincial, des compressions imposées à toutes les universités québécoises en fonction de leur taille. Le déficit anticipé s'explique également par une perte d'environ 6 millions liée à la dégringolade des inscriptions à l'automne.

Celle-ci semble avoir été plus grave qu'escomptée, puisque le recteur, Robert Proulx, avait prévu des pertes de 5 millions plutôt que 6,

comme il est inscrit au budget révisé.

« En l'absence de ces deux imprévus, l'exercice financier 2015-2016 se serait vraisemblablement conclu par l'équilibre budgétaire », croit le vice-recteur, André Dorion. Des efforts « considérables » ont, selon lui, été déployés depuis

avril afin de terminer l'année en équilibre, des efforts que ces deux événements ont fait déraiser.

L'UQAM n'est pas la seule université à avoir dû réajuster le tir. À l'échelle du réseau universitaire, ce sont des compressions de 72 millions que prévoyait le dernier budget du gou-

vernement du Québec. Du côté de l'Université de Montréal, on reconnaît que le déficit est désormais plus important. Le déficit de 8,2 millions prévu à l'Université Concordia demeure, quant à lui, inchangé.

Le conseil d'administration de l'UQAM a approuvé le budget révisé, « à la condition qu'un plan de résorption du déficit anticipé soit présenté en février », précise-t-il dans une note, dont nous avons obtenu copie. Ce plan de résorption

du déficit « devra cibler les actions à entreprendre pour atteindre l'équilibre budgétaire ».

La direction de l'UQAM va « tout mettre en œuvre » pour que les résultats réels de l'année en cours soient plus près de l'équilibre budgétaire, « en dépit du fait que les budgets ont été revus dans le cadre d'un exercice rigoureux », a précisé une porte-parole.

Réduction des dépenses

Pour parvenir à réduire ainsi son déficit à 12,5 millions, l'UQAM a notamment procédé à une réduction de 5% des dépenses pour l'ensemble des unités, en plus de mettre en place un programme de départs volontaires, de revoir la structure de la haute direction, d'abandonner le paiement des droits de scolarité par carte de crédit et de revoir les revenus et dépenses liés aux espaces de location.

On reste toutefois de marbre au cabinet du ministre de l'Éducation. « L'UQAM, comme les autres, doit en arriver à l'équilibre budgétaire. C'est à elle de faire le travail qui s'impose, car, bien que le déficit soit moins élevé qu'anticipé, il y a encore du travail à faire », a estimé la porte-parole, Julie White.

Le Devoir

Aide médicale à mourir: la cour prolonge le suspense

Ottawa — La Cour suprême du Canada prolonge encore un peu le suspense. Elle a annoncé jeudi qu'elle tiendrait des audiences le 11 janvier prochain, avant d'accepter ou de rejeter la demande de délai présentée par Ottawa dans le dossier de l'aide médicale à mourir. Dans un jugement rendu en février, la Cour suprême a obligé Ottawa à légaliser l'aide médicale à mourir, tout en lui accordant un délai de 12 mois pour agir. Le gouvernement de Justin Trudeau lui demande de prolonger ce délai jusqu'en août.

Le Devoir

Trudeau n'est pas prêt à intervenir personnellement pour Badawi

Ottawa — Le premier ministre, Justin Trudeau, n'est pas prêt à prendre le téléphone pour réclamer personnellement, auprès des autorités saoudiennes, la libération du blogueur Raif Badawi. « Ce n'est pas dans mes plans immédiats », a laissé tomber le premier ministre libéral dans une entrevue avec La Presse canadienne, mercredi. Pourtant, à l'époque où les libéraux étaient dans les banquettes de l'opposition, leurs députés exhortaient l'ancien premier ministre, Stephen Harper, à appeler Riyad afin de faire pression directement auprès du roi de l'Arabie saoudite. « J'ai pu rencontrer la femme de M. Badawi l'année passée et je lui ai dit très clairement que le Parti libéral allait continuer de mettre de la pression sur l'Arabie saoudite pour encourager sa libération », a-t-il soutenu.

La Presse canadienne

Cédrika Provencher: l'enquête progresse

Trois-Rivières — L'enquête sur la mort de la petite Cédrika Provencher progresse, mais les policiers demeurent avares de détails. Le capitaine Guy Lapointe, de la Sûreté du Québec, a fait le point en fin d'avant-midi jeudi, précisant que les policiers avaient reçu plus de 200 informations du public, qui sont toutes vérifiées avec attention depuis la découverte du crâne de l'enfant, le week-end dernier, près de Saint-Maurice. Le capitaine Lapointe n'a toutefois pas voulu dire si ces informations avaient fourni de nouveaux indices ou si les recherches effectuées sur le site de la découverte avaient donné quelque résultat que ce soit. Il a confirmé qu'un suspect, propriétaire d'une voiture Acura rouge, était toujours dans la mire des enquêteurs.

La Presse canadienne

CONDUITE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

La Cour suprême confirme une peine sévère en Beauce

La Cour suprême du Canada rétablit la première peine imposée à Tommy Lacasse, ce jeune Beauceron coupable de conduite en état d'ébriété.

Dans un jugement à cinq contre deux rendu jeudi, le plus haut tribunal du pays donne raison au juge de première instance, qui avait voulu tenir compte de la fréquence de ce genre de délit en Beauce en prononçant une peine très sévère.

L'accident survenu en juin 2011, causé par la vitesse excessive, a mené à la mort des deux passagères du véhicule, Nadia Pruneau et Caroline Fortier. Tommy Lacasse est incarcéré depuis octobre 2013.

Au premier procès, le juge Hubert Couture avait souligné qu'un délit sur cinq qui se retrouvaient devant son tribunal en était un de conduite en état d'ébriété. Le juge avait donc voulu, en prononçant la peine de six ans et six mois, privilégier l'effet de dissuasion et de dénonciation.

La Cour d'appel du Québec avait réduit cette peine à quatre ans. La Cour suprême rétablit la décision du juge Couture et lui donne raison.

« Il était loisible au juge de première instance, dans la mise en balance des facteurs pertinents quant à la détermination de la peine, de prendre en compte la fréquence des infractions de conduite avec les capacités affaiblies dans le district où le crime a été commis », écrit le juge Richard Wagner, au nom de la majorité.

« Ce message-là, [celui] de la dénonciation et de l'importance des peines sévères, la Cour suprême a entendu ce message-là », a fait remarquer la procureure, Audrey Roy-Cloutier, en soulignant qu'il n'y aura pas de « catégorie Beauce » pour les juges qui prononcent des peines, mais que les circonstances locales sont à étudier par les juges.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

RAPPORT DE L'INRS

Un portrait incomplet, selon le milieu du livre

Le manque de données sur l'industrie empêche une lecture précise de la situation, dit-on

CATHERINE LALONDE

On ferait un grand livre, finalement, de tout ce qu'on ne sait pas sur le milieu du livre actuel. Un milieu qui a besoin d'encre plus d'informations pour répondre aux défis du XXI^e siècle. Voilà ce qui ressort des réactions au diagnostic de la loi 51 sur le livre, diffusé lundi par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

Commandée en 2012, l'*Évaluation de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et étude d'impact du marché du livre numérique* a été dirigée par le spécialiste des industries culturelles Christian Poirier. Réalisée au coût de 100 000\$, l'étude constate l'évolution de la chaîne du livre de 1980 à 2013 et analyse les impacts du marché du livre numérique afin de voir ses effets.

L'Association des distributeurs exclusifs de langue française et l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) saluent la démonstration des conséquences positives de la loi sur le livre. Le directeur général de l'ANEL, Richard Prieur, remarque toutefois que les chercheurs dénotent à plus d'une reprise la pauvreté des données sur l'industrie, ici comme à l'international. «*Ca témoigne du fait qu'on est des cordonniers mal chaussés — je parle de l'industrie du livre, mais aussi du ministère de la Culture, qui commande des études pour se faire dire poliment qu'il manque des données.*»

Katherine Fafard, directrice générale de l'Association des libraires du Québec (ALQ), est heureuse que l'étude en appelle à une recherche approfondie sur le marché des librairies. «*Nous savons que l'industrie du livre aurait avantage à détenir des statistiques et des données plus nombreuses et plus évoluées, afin de mieux s'analyser, surtout en cette période de mutation*», a-t-elle précisé.

Le diagnostic de l'INRS était attendu depuis longtemps. Il semble d'ailleurs étrange à plusieurs qu'il sorte quelques semaines seulement avant une autre analyse de la loi 51, commandée à Denis Vaugois, dont la remise est prévue le 30 janvier 2016. Ce rapport-là



OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

L'équipe de l'INRS a pris quatre ans pour boucler son rapport.

ne sera pas rendu public, «*à la demande du ministère*», a indiqué M. Vaugois. Son mandat est de faire une «*réflexion sur la mise à jour de la loi*» dont il est le père.

La partie qualitative du rapport de l'INRS a laissé quelques lecteurs perplexes. «*L'addition des "un écrivain pense que..."*», «*deux éditeurs proposent que..."*»; «*un diffuseur avance que..."* fait que ça finit par ressembler à un immense vox pop. Comment veux-tu dégager des tendances de ce mélange de vœux pieux, d'opinions très individuelles ou majoritaires?», demande M. Prieur. «*Je trouve déplorable qu'on annonce déjà que le rapport de Denis Vaugois ne sera pas rendu public*, renchérit-il. *Tout le monde autour de la planète se questionne sur la manière d'aller au numérique ou sur le prix unique du livre. Pourquoi faire des études et des rapports qui ne seront pas rendus publics? Il faut pouvoir en discuter.*» N'est-ce pas, sinon, se condamner à faire des études qui constatent que les données manquent?

Trop tard?

«*La grande faiblesse de l'étude de l'INRS, et ça ne tient pas aux chercheurs, c'est qu'elle a dormi*

«*Comment veux-tu dégager des tendances de ce mélange de vœux pieux, d'opinions très individuelles ou majoritaires?*»

Richard Prieur, directeur général de l'ANEL

quelque part pendant des mois, dit le directeur de l'ANEL. *En numérique, l'obsolescence survient à la vitesse de l'éclair. Toute la réflexion de ce côté, qui était juste il y a trois ans, n'est déjà plus à jour. C'est désuet. Les questions actuelles sont plutôt du côté de la rémunération des auteurs dans le numérique ou du rôle d'un acteur statique comme un libraire face à une transaction à durée étendue telle le streaming. Et je ne pense pas que Denis Vaugois va arriver à répondre à ça non plus.*»

Les auteurs, représentés par l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ), sont tout à fait d'accord avec le bien-fondé de la loi 51, mais ils trouvent l'absence des écrivains inacceptable. «*Les écrivains sont des agents économiques fondamentaux de ce*

marché, précise la présidente Danièle Simpson. *Sans écrivains, pas de livres. Nous remarquons un déséquilibre entre la création et l'industrie. On le voit dans les structures mêmes: le CALQ s'occupe des artistes, et la SODEC, de l'industrie, alors qu'il y a des liens et des dépendances directs entre les deux. Il faut arrêter de voir l'écrivain dans son monde artistique à part.*»

L'UNEQ entend donc proposer que des aspects de la loi sur le statut professionnel des artistes soient intégrés pour l'avenir à la loi sur le livre. Et ce, afin d'éviter les situations où les auteurs risquent d'être lésés, comme ce fut le cas lors de la faillite des Éditions de la courte échelle.

Le Devoir

Transfert suspendu à l'école Gadbois

SARAH R. CHAMPAGNE

Sursis d'un an pour une soixantaine d'écopliers sourds. Les élèves de l'école Gadbois échappent au transfert vers l'école secondaire Lucien-Pagé, comme le souhaitait initialement la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour la rentrée 2016.

Des parents avaient fait part de leurs vives inquiétudes au *Devoir* le mois dernier. Ils craignaient que leurs enfants, âgés de 4 à 12 ans, ne se retrouvent «*dans la cour des grands*». Selon eux, l'adaptation serait difficile pour ces écoliers, dont plusieurs présentent des handicaps associés à la surdité.

Les commissaires de la CSDM, réunis en conseil mercredi soir, ont décidé de créer un groupe de travail pour étudier plus en détail les options sur la table. Constitué de «*spécialistes en pédagogie*», insiste le commissaire Kenneth George, le groupe doit rendre sa décision avant juin 2016, date à laquelle le nouveau Plan triennal de répartition des immeubles scolaires sera déposé.

Le transfert n'est donc pas écarté pour l'année scolaire suivante, soit 2017-2018. En attendant, les locaux inutilisés de Gadbois seront mis à la disposition des autres écoles primaires du quartier Villier, dont la majorité sont surchargées. Parmi les 11 classes inoc-

upées, deux d'entre elles au dernier étage accueilleraient des classes alternatives de maternelle nouvellement créées, indique M. George, responsable du dossier de Gadbois.

Nouvelle école

Une autre option à l'étude consisterait à créer une nouvelle école de quartier, qui accueillerait à la fois les enfants du voisinage et ceux de l'école Gadbois. Le commissaire George cite, à ce titre, le modèle de l'école Saint-Étienne, intégrant une quarantaine d'enfants autistes, qui se mêlent à l'occasion à des classes régulières.

«*Créer une école de quartier permettrait aux enfants sourds de socialiser avec des gens entendants, une certaine intégration*», met de l'avant Mélanie Charest. Mère d'un garçon qui fréquente la pré-maternelle de l'école Gadbois et secrétaire du conseil d'établissement, elle y voit une solution plus «*belle et constructive*», une «*richesse*» qui bénéficierait aussi aux enfants des classes régulières.

Si elle se réjouit de voir que cette proposition a été entendue par la CSDM, elle accueille tout de même la nouvelle avec prudence: «*Nous sommes rassurés, mais nous restons sur nos gardes tant qu'on ne saura pas ce qu'ils veulent faire définitivement.*»

Le Devoir

Laval: Sanctions contre sept ex-élus dont Duplessis

Sept anciens élus lavallois, parmi lesquels l'ex-maire déchiré, Alexandre Duplessis, ont reçu des constats d'infraction, de la part du Directeur général des élections du Québec (DGEQ), pour du financement illégal au profit du PRO des Lavallois en 2010 et 2011. Le DGEQ reproche à Alexandre Duplessis d'avoir versé une contribution de 1000\$ à l'ancien parti de Gilles Vaillancourt «*autrement qu'à même ses propres biens*». M. Duplessis, de même que les ex-conseillers Pierre Cléroux, Gi-

nette Grisé, Sylvie Clermont, Madeleine Sollazzo et Denis Robillard, soupçonnés de la même infraction, se sont vu imposer une amende de 1885\$. Dans le cas de M. Cléroux, le DGEQ précise que l'ancien élu est soupçonné de «*manœuvre électorale frauduleuse*» et lui impose une amende additionnelle de 6260\$. Élu maire par intérim en 2012 pour remplacer Gilles Vaillancourt, Alexandre Duplessis avait démissionné dans la disgrâce après qu'il eut porté plainte contre une escorte pour une tentative d'extorsion. De son côté, Gilles Vaillancourt fait aujourd'hui face à des accusations de fraude, de complot et de gangstérisme.

Le Devoir

Chers abonnés, chers lecteurs

Veuillez prendre note de l'horaire du service à la clientèle pour le temps des fêtes:

24 & 31 décembre:
7 h 30 à midi

Du 25 au 28 décembre inc. et du 1^{er} au 4 janvier inc.: FERMÉ

Sinon, le service sera ouvert comme à l'habitude du lundi au vendredi entre 7 h 30 et 16 h 30.

JOYEUSES FÊTES À TOUS !
1 800 463-7559

BON VOYAGE

club voyages
Air Demers

Dévoilement de la programmation
23 Janvier 2016 de 13h à 16h
Sanctuaire Marie-Reine-des-Cœurs, 3600 Bossuet, coin Sherbrooke, à Montréal (H1M 2M2)

Au programme:

- Islande, un Monde Bouleversant
- Le Grand tour de l'Inde
- Au Cœur de Chicago
- Pologne, Histoire et Passion
- Italie, Les Pouilles
- Le Grand tour d'Allemagne
- La Corse
- La Grèce
- Croisière des Tulipes
- Escapades d'une journée

Et encore plus...

Réservez vos places!
514-376-5079

www.airdemers.clubvoyages.com
Section "Notre Agence"
Aimez-nous sur Facebook

5640 Hochelaga, Montréal, H1N 3L7

Détenteur d'un permis au Québec

J'AI ME CUBA

VOYAGES CULTURELS À CUBA
Immersion originale et unique dans la culture, musique et littérature cubaine

Du 14 au 24 janvier 2016
CULTURE ET LITTÉRATURE À CUBA
En compagnie de l'écrivaine Maya Ombasic
jaimecuba.com/litterature **2999\$**

Du 18 au 28 mars 2016
CULTURE ET MUSIQUE
En compagnie du musicien André Dupuis
jaimecuba.com/musique **2999\$**

Places limitées. 514.531.1454

HORIZON 5
Prestige, Qualité, Service & 10000

* prix par personne occ double, inclus la TPS & TVQ. N'inclus pas la contribution OPC de \$ 1.00 / \$ 1000

Pour annoncer, communiquez avec Evelyn De Varennes au 514.985.3454 ou edevarennes@ledevoir.com

DOSSIER

APPRENDRE À «CODER» DÈS L'ENFANCE

En Estonie et au Royaume-Uni, on apprend aux jeunes à coder et faire de la programmation informatique dès l'école primaire. Le Québec devrait-il faire de même? À défaut d'un programme, certains professeurs tentent l'expérience.

À LIRE DEMAIN

UN DOSSIER
D'ISABELLE PORTER ET
JACQUES NADEAU.

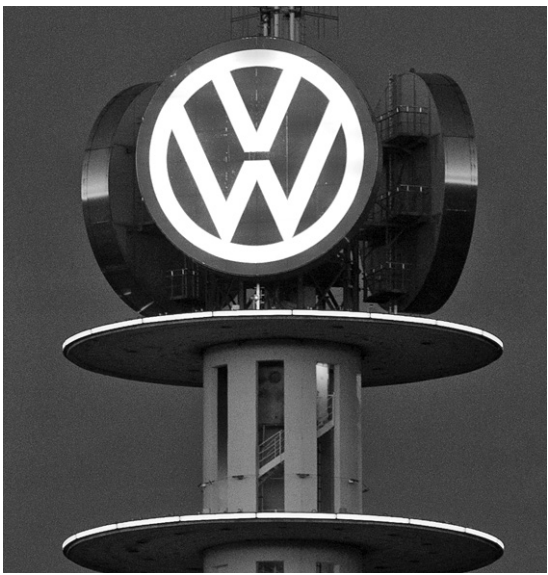
POUR LE TEXTE
ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

VOLKSWAGEN

Feu vert à une commission d'enquête en Europe



JULIAN STRATENSCHULTE AFP

Strasbourg — Le Parlement européen a voté jeudi en faveur de la mise en place d’une commission d’enquête sur le scandale des fraudes aux tests antipollution dans le secteur automobile qui concerne au premier rang le constructeur allemand Volkswagen.

Le travail de la commission d’enquête consistera notamment à évaluer si la Commission européenne et les États membres avaient connaissance des mécanismes de fraude avant qu’ils ne soient dénoncés par l’Agence américaine pour la protection de l’environnement, en septembre 2015. Par 354 voix pour et 229 voix contre, avec 35 abstentions, les députés européens ont approuvé la mise en place de cette commission d’enquête parlementaire.

Mercredi, la Conférence des présidents du Parlement européens avait jugé recevable la requête présentée par 283 députés demandant la constitution d’une commission d’enquête chargée de se pencher sur les allégations d’infractions au droit de l’Union européenne dans l’af-

faire de la mesure des émissions polluantes. Composée de 45 membres, la commission disposera d’un an pour mener à bien son enquête.

La députée européenne Karima Delli, membre de la commission des Transports, s’est réjouie dans un communiqué du vote du Parlement, estimant que celui-ci « assume son rôle de défense des intérêts des citoyens et des consommateurs floués par la tricherie de Volkswagen. Le “dieselgate” est un scandale mondial sans précédent qui a largement ébranlé la crédibilité des institutions européennes et nationales dans leur capacité à faire respecter la loi et à réguler le secteur automobile », a-t-elle souligné.

Selon des informations révélées par le *Financial Times* en octobre, le commissaire européen à l’Environnement avait averti dès 2013 ses collègues que des constructeurs automobiles truquaient des moteurs pour fausser les tests antipollution, bien avant que le scandale Volkswagen ne soit révélé. Le commissaire à l’Environnement, Janez Potocnik, mentionnait

le problème dans une lettre adressée en février 2013 au commissaire à la Politique industrielle Antonio Tajani, d’après le journal.

Le scandale a éclaté au grand jour en septembre 2015 lorsque les autorités américaines ont accusé le groupe Volkswagen d’avoir équipé des millions de moteurs d’un logiciel qui active les systèmes de limitation de la pollution lorsque le véhicule subit un test environnemental, mais les désactive lorsqu’il circule, ce qui entraîne des taux d’émission dangereux. Dans les semaines suivant les révélations, la Commission a indiqué à plusieurs reprises qu’elle était au courant du concept de logiciels truqueurs mais qu’elle n’a jamais constaté de fraudes.

Volkswagen a reconnu que jusqu’à 11 millions de véhicules dans le monde, de marques VW et d’autres marques du groupe, étaient équipés du logiciel tricheur.

Agence France-Presse

MARCHÉS BOURSISERS



Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------	-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO					
S&P TSX	SPTT13009.93	156.15	-1.19	262463	
S&P TX20	TX20	472.08	-4.98	1.04	88992
S&P TX60	TX60	767.25	-11.09	-1.42	144249
S&P TX60 Cap.	TX6C	848.43	-12.26	-1.42	144249
Cons. de base	TTCS	482.27	-4.93	-1.01	3505
Cons. discrét.	TTCD	166.48	-3.76	-2.21	14032
Énergie	TTEN	156.29	-1.49	-0.94	78304
Finance	TTFS	238.64	-0.94	-0.39	28084
Aurifère	TTGD	125.39	-7.57	-5.69	44171
Santé	THHC	125.61	-1.50	-1.18	3109
Tech. de l'info	TTTK	53.66	0.03	0.06	9610
Industrie	TTIN	165.36	0.57	0.35	15980
Matériaux	TTMT	162.12	-6.28	-3.73	61820
Immobilier	TTRE	275.62	0.85	0.31	8594
Télécoms	TTTS	130.61	-4.27	-3.17	18060
Sev. collect.	TTUT	207.11	0.62	0.30	6271
Métaux/minerals	TTMN	300.50	-9.99	-3.22	19042

TSX CROISSANCE					
TSX Venture	JX	496.95	-1.26	-0.25	55600

ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE					
Alim. Couche-Tard	ATD.B	62.21	-1.32	-2.08	817
Canadian-Tire	CTC.A	119.13	-2.17	-1.79	249
Cogeco	CCA	63.13	-1.28	-1.99	96
Corus	CJR.B	9.99	-0.16	-1.58	471
Groupe TVA	TVA.B	4.11	0.06	1.48	4
Jean Coutu	PJC.A	17.86	-0.04	-0.22	187
Loblaw	L	65.30	-0.72	-1.09	654
Magna	MG	57.30	-1.20	-2.05	1069
Metro	MRU	38.61	-0.35	-0.90	523
Quebecor	QBR.B	33.89	0.21	0.62	392
Rona	RON	12.49	-0.23	-1.81	163
Saputo	SAP	32.47	-0.01	-0.03	226
Shaw	SJR.B	24.90	-2.07	-7.68	3088
Dollarama	DOL	78.79	-1.51	-1.88	634
Tim Hortons	THI	99.00	0.00	0.00	0
Transat A.T.	TRZ	7.48	0.23	3.17	84
Yellow Media	Y	15.60	-0.27	-1.70	26

ÉNERGIE					
Cameco	CCO	16.25	-0.30	-1.81	1 710
Canadian Natural	CNQ	28.23	-0.76	-2.62	3482
Canadian Oil Sands	COS	8.24	0.11	1.35	2472
Enbridge	ENB	43.90	-0.11	-0.25	5585
EnCana	ECA	6.96	-0.35	-4.79	14112
Enersplus	ERF	4.26	-0.17	-3.84	840
Pengrowth Energy	PGF	1.02	0.00	0.00	1920
Pétrolière Impériale	IMO	42.50	0.25	0.59	969
Suncor Energy	SU	35.44	0.20	0.57	2960
Cenovus Energy	CVE	17.44	-0.14	-0.80	1707
TransCanada	TRP	46.56	-1.61	-3.34	4549
Valener	VNR	17.75	-0.27	-1.50	150

FINANCIÈRES					
B. CIBC	CM	94.12	-0.05	-0.05	1205
B. de Montréal	BMO	78.99	-0.42	-0.53	1590
B. Laurentienne	LB	50.50	-0.20	-0.39	193
B. Nationale	NA	40.58	-0.43	-1.05	1790
B. Royale	RY	74.94	-0.11	-0.15	2579
B. Scotia	BNS	57.15	-0.02	-0.03	2266
B. TD	TD	54.90	-0.09	-0.16	5210
Brookfield Asset	BAM.A	44.58	-0.03	-0.07	899
Cominar Real	CUF.UN	14.69	-0.06	-0.41	408
Corp. Fin. Power	PWF	32.74	-0.21	-0.64	341
Fin. Manuvie	MFC	20.43	-0.60	-2.85	5127
Fin. Sun Life	SLF	43.66	-0.24	-0.55	1027
Great-West Lifeco	GWO	34.76	-0.15	-0.43	500
Industrielle All.	IAG	44.56	-0.58	-1.28	115
Power Corporation	POW	29.69	-0.08	-0.27	560
TMX	X	36.50	-0.74	-1.99	106

INDUSTRIELLES					
Air Canada	AC	10.35	-0.10	-0.96	1123
Bombardier	BBD.B	1.17	-0.02	-1.68	4693
CAE	CAE	15.17	-0.03	-0.20	270
Canadien Pacifique	CP	177.30	0.22	0.12	663
Chemin de fer CN	CNR	77.61	0.83	1.08	2790
SNC-Lavalin	SNC	42.22	-0.55	-1.29	419
Transcontinental	TCLA	17.49	-0.26	-1.46	159
TransForce	TFI	23.65	-0.06	-0.25	174

ENTREPRISES DE MATÉRIAUX					
Agrium	AGU	128.67	-1.61	-1.24	318
Barrick Gold	ABX	9.69	-0.84	-7.98	3881
Goldcorp	G	15.26	-1.08	-6.61	2998
Kinross Gold	K	2.48	-0.19	-7.12	2673
Mines Agnico-Eagle	AEM	34.93	-2.67	-7.10	1032
Potash	POT	24.01	-0.59	-2.40	1746
Teck Resources	TCK.B	4.33	-0.31	-6.68	6735

SERVICES PUBLICS					
Fortis	FTS	37.84	-0.12	-0.32	684
TransAlta	TA	4.70	0.07	1.51	1351

TECHNOLOGIE					
BlackBerry	BB	10.89	-0.40	-3.54	3090
CGI	GIB.A	56.89	-0.07	-0.12	833

TÉLÉCOMMUNICATIONS					
BCE	BCE	53.52	-1.34	-2.44	3220
Manitoba Telecom	MBT	29.65	0.62	2.14	496
Rogers	RCL.B	47.45	-2.81	-5.59	3346
Telus	T	37.92	-2.70	-6.65	10997

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE					
iShares DEX	XBB	31.53	0.16	0.51	78
iShares MSCI	XEM	25.91	0.04	0.15	27
iShares MSCI EMU	EZU	35.48	-0.36	-1.00	6332
iShares S&P 500	XSP	23.67	-0.38	-1.58	414
iShares S&P/TSX	XIC	20.73	-0.24	-1.14	180

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO					
EMERA INC	EMA.IR	34.70	0.59	1.73	17014
ENCANA CORP	ECA	6.96	-0.35	-4.79	14112
TELUS CORP	T	37.92	-2.70	-6.65	10997
ENBRIDGE INC	ENB	43.90	-0.11	-0.25	5585
TORONTO DOMINION	TD	54.90	-0.09	-0.16	5210
MANULIFE FINANCIAL	MFC	20.43	-0.60	-2.85	5127
TRANSCANADA	TRP	46.56	-1.61	-3.34	4549
BARRICK GOLD CORP	ABX	9.69	-0.84	-7.98	3881
CANADIAN NATURAL	CNQ	28.23	-0.76	-2.62	3482
ROGERS	RCL.B	47.45	-2.81	-5.59	3346

LES GAGNANTS EN %					
HORIZONS BETA	HGD	12.72	1.26	10.99	1198
ENGHOUSE SYSTEMS	ESL	73.94	6.16	9.09	153
HORIZONS BETAPRO	HVU	33.29	2.68	8.76	564
BLACK DIAMOND	BDI	6.90	0.54	8.49	152
AG GROWTH INTL INC	AFN	33.15	2.00	6.42	154
HB NYMEX CL BEAR	HOD	20.83	0.98	4.94	2011
ATS AUTOMATED	ATA	12.91	0.52	4.20	294
HB NYMEX NG BEAR	HND	29.98	1.15	3.99	344
SECURE ENERGY	SES	7.88	0.30	3.96	446
COMPUTER MODELLING	CMG	9.26	0.28	3.12	267

LES PERDANTS EN %					
THE INTERTAIN	IT	9.86	-2.44	-19.84	767
S&P TSX GLOBAL	HGU	15.46	-1.94	-11.15	1273
NOVAGOLD RESOURCES	NG	5.54	-0.63	-10.21	743
MEG ENERGY CORP	MEG	7.69	-0.77	-9.10	2500
LABRADOR IRON ORE	LIF	10.12	-0.98	-8.83	796
BARRICK GOLD CORP	ABX	9.69	-0.84	-7.98	3881
SHAW	SJR.B	24.90	-2.07	-7.68	3088
PAN AMERICAN SLVR	PAA	8.71	-0.71	-7.54	330
AGNICO EAGLE MINES	AEM	34.93	-2.67	-7.10	1032
PRETIUM RESOURCES	PVG	6.88	-0.51	-6.90	463

LES GAGNANTS EN \$					
ENGHOUSE SYSTEMS	ESL	73.94	6.16	9.09	153
OCL INDUSTRIES INC	OCL.B	225.23	5.81	2.65	153
HORIZONS BETAPRO	HVU	33.29	2.68	8.76	564
AG GROWTH INTL INC	AFN	33.15	2.00	6.42	154
BOARDWALK EQUITIES	BEI.UN	48.14	1.32	2.82	339
HORIZONS BETA	HGD	12.72	1.26	10.99	1198
HB NYMEX NG BEAR	HND	29.98	1.15	3.99	344
KEYERA CORP	KEY	40.01	1.07	2.75	557
HB NYMEX CL BEAR	HOD	20.83	0.98	4.94	2011
LP UNITS	BEI.UN	34.90	0.84	2.47	173

LES PERDANTS EN \$					
VALEANT	VRX	156.03	-7.54	-4.61	656
ROGERS	RCL.B	47.45	-2.81	-5.59	3346
FRACO-NEVADA CORP	FNV	62.65	-2.70	-4.13	655
TELUS CORP	T	37.92	-2.70	-6.65	10997
AGNICO EAGLE MINES	AEM	34.93	-2.67	-7.10	1032
THE INTERTAIN	IT	9.86	-2.44	-19.84	767
CANADIAN TIRE CORP	CTC.A	119.13	-2.17	-1.79	249
SHAW	SJR.B	24.90	-2.07	-7.68	3088
S&P TSX GLOBAL	HGU	15.46	-1.94	-11.15	1273
LINAMAR CORP	LNR	74.15	-1.83	-2.41	233

Consultez toutes les cotes boursières sur www.decisionplus.com

INDICES QUEBÉCOIS				
Indice	Fermature	var. pts	var. %	
IQ30	2172,81	-19,65	-0,90	
IQ120	2161,99	-14,62	-0,67	



JOHANNES EISELE AGENCE FRANCE-PRESSE

Les dirigeants d'entreprise chinois constatent que plus aucun d'entre eux n'est à l'abri d'une arrestation, ce qui crée beaucoup d'inquiétude.

Panique à Pékin

Après la «disparition» momentanée du patron de Fosun, les dirigeants d'entreprise se demandent quand viendra leur tour

BEN DOOLEY

Pékin

L'énigmatique disparition du patron du conglomérat chinois Fosun a récemment avivé les angoisses des grands dirigeants d'entreprises privées du pays, longtemps persuadés d'être à l'abri des enquêtes anticorruption du Parti, et illustre un système où réussite économique et relations avec le pouvoir restent inextricablement liées.

Le milliardaire Guo Guangchang, président de Fosun — l'une des plus grosses firmes privées chinoises —, est une figure emblématique des milieux d'affaires chinois. La nouvelle il y a une semaine que son entreprise n'arrivait plus à le joindre a fait l'effet d'un coup de tonnerre, d'autant que la presse évoquait son arrestation.

Fosun a finalement annoncé que M. Guo ne faisait que «collaborer» à une enquête des autorités, suggérant que lui-même n'était pas visé, et le milliardaire de 48 ans a refait surface lundi à une réunion de travail. Mais il n'est pas réapparu en public depuis, et ni Fosun, ni les autorités ne souhaitent préciser sa situation. Guo Guangchang, dirigeant d'un conglomérat privé et amateur assidu de tai-chi, une gymnastique traditionnelle chinoise, avait une réputation de probité morale et exprimait un soutien sans faille au Parti communiste: ce qui en faisait a priori une cible bien improbable.

Du coup, l'épisode «a clairement affolé les gens, car Guo était une figure extrêmement respectée», confie à l'AFP Kellee Tsai, experte de la Hong-Kong University of Science and Technology en contact régulier avec des entrepreneurs chinois.

Certes, il n'est pas rare en Chine d'apprend

ÉCONOMIE

ANALYSE

Le travail autonome recule au Québec depuis le début du millénaire

ÉRIC DESROSNIERS

Loin d'être le «rouleau compresseur» que l'on entend dire souvent, le travail autonome a même reculé depuis une quinzaine d'années au Québec, constate le Mouvement Desjardins.

L'emploi autonome a connu une croissance marquée à partir du milieu des années 70, passant de l'équivalent d'environ 10% de l'ensemble des emplois au Québec à un sommet de 15,4% à la fin des années 90, rapporte l'économiste de Desjardins, Joëlle Noreau, dans une brève analyse dévoilée jeudi. Mais la tendance s'est ensuite arrêtée, pour ne pas dire renversée. Portée à augmenter un peu plus vite durant les récessions économiques et lorsque les conditions du marché du travail sont difficiles, la proportion des emplois autonomes oscille depuis le début du millénaire entre 13% et 14,7% et s'établit aujourd'hui à 13,5%, ou 560 000 emplois.

Ces chiffres sont inférieures aux moyennes en Ontario et dans l'ensemble du Canada, qui tournent toutes deux aux alentours de 15% à 16%.

«Bref, écrit Joëlle Noreau, la perception selon laquelle la progression du travail autonome s'apparente à celle d'un rouleau compresseur ne résiste pas à l'analyse à court et à moyen terme.»

Le secteur où se retrouvent le plus de travailleurs autonomes reste le milieu agricole, en dépit d'un recul depuis 15 ans d'une proportion de 60% de la main-d'œuvre à 50%. Arrive en second avec presque 33% le vaste groupe que Statistique Canada qualifie des «autres services» et qui comprend entre autres : la réparation automobile, la coiffure, les services funéraires et les soins aux animaux. Ils sont suivis de près par les services professionnels, scientifiques et techniques (avocats, ingénieurs, comptables, traducteurs...). Arrivent un peu plus loin, avec 25%, les métiers de la construction ainsi que les services aux entreprises. Le domaine de la fabrication ferme la marche avec moins de 4% de travailleurs autonomes.

La place des femmes a augmenté dans ce domaine comme dans d'autres depuis

1976, passant de 27% de l'ensemble des travailleurs autonomes à 38%. Le travail autonome est aussi une question d'âge, le quart des 55 ans et plus occupant un emploi étant dans cette situation, contre 15% chez les 45-54 ans, 12% chez les 25-44 ans et 2,5% chez les 15-24 ans.

Les raisons de cette plus forte prévalence chez les travailleurs plus âgés sont multiples, explique Joëlle Noreau : difficultés de retrouver du travail dans une entreprise, volonté de choisir ses dossiers et ses horaires, démarrage à son propre compte après une nouvelle formation ou une retraite hâtive, ou encore besoin de se renflouer financièrement.

On peut se demander dans ce contexte si le vieillissement de la population aura pour effet d'augmenter la proportion de travailleurs autonomes dans l'économie ou s'il incitera plutôt les entreprises à s'adapter à la réalité des travailleurs plus âgés afin de répondre à la rareté de main-d'œuvre.

Il est possible aussi que tous les efforts déployés pour stimuler l'entrepreneuriat forgent une nouvelle génération d'entrepreneurs et de travailleurs autonomes, observe l'économiste de Desjardins. «Il sera intéressant de suivre l'effet produit par ces différentes forces dans les prochaines années.»

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Les soins aux animaux, l'une des catégories d'emploi dans lesquelles les travailleurs autonomes sont présents.



RICHARD DREW ASSOCIATED PRESS

Jeudi, au lendemain du relèvement du taux directeur de la Fed, les courtiers se préoccupaient davantage de l'impact de la baisse des prix du pétrole.

La chute des cours pétroliers revient hanter Wall Street

Le dollar canadien glisse sous les 72 ¢US

GÉRARD BÉRUBÉ

La chute des cours des ressources naturelles a dominé ce lendemain de hausse du taux directeur de la Réserve fédérale. Accompagnant le plongeon du prix du pétrole de référence sous les 35\$US le baril, le dollar canadien est tombé à son niveau le plus bas depuis mai 2004.

En Asie puis en Europe, les marchés boursiers se sont montrés plutôt zen en ce lendemain d'une première hausse du taux directeur de la Réserve fédérale américaine depuis la crise de 2008. À Wall Street, alors que la décision de la Fed se voulait aussi prévisible qu'escomptée, les regards se sont braqués de nouveau sur la glissade continue des cours de l'or noir. En clôture, le prix du baril de référence à New York a ajouté une perte de 57 ¢US à sa longue glissade pour passer sous les 35\$US le baril, à 34,95\$US, à son plus bas depuis la crise. Le dollar canadien, qui avait déjà perdu 25 centièmes sous le jeu du réajustement des écarts de taux d'intérêt avec la Réserve fédérale, a abandonné 86 centièmes jeudi pour clôturer à 71,68 ¢US, à un bas vieux de quelque 11 ans.

Wall Street avait bien accueilli le retour officiel à la normale de la politique monétaire de la Fed, avec des augmentations d'environ 1,5% de ses principaux indices mercredi. Ces gains ont été effacés jeudi. L'indice des industrielles Dow Jones a cédé 1,4%, ou 253,25 points, à 17 495,84 et le Nasdaq 68,58 points, ou 1,4%, à 5002,55 points. Plus large et plus représentatif l'indice S&P 500 a été délesté de 31,18 points, soit 1,5%, à 2041,89 points.

À Toronto, un marché plus sensible aux matières premières, le S&P/TSX s'est replié de 156,15 points, ou de 1,2%, à 13 009,93, plombé par

les secteurs des aurifères et des matériaux. «Aujourd'hui, tout est lié au pétrole», a résumé Peter Cardillo, économiste en chef chez First Standard Financial. Poursuivant leur chute accélérée depuis le *statu quo* de l'OPEP, les cours du pétrole répondaient jeudi au niveau élevé des stocks américains et à la revalorisation du billet vert.

À l'opposé, le marché obligataire américain poursuivait son redressement. Le rendement des bons du Trésor à 10 ans tombait à 2,227%, contre 2,298% mercredi soir, et celui des bons à 30 ans à 2,928%, contre 3,007% précédemment.

Auparavant, les Bourses européennes et asiatiques saluaient la décision de la Réserve fédérale. Après une ouverture en hausse, les Bourses européennes ont accéléré la cadence à la mi-journée, puis ont ralenti le rythme. Le CAC 40 a pris 1,1% à la clôture, le Dax à Francfort 2,6% et le FTSE à Londres, 0,7%. En Asie, Tokyo a évolué sur la même note, l'indice Nikkei affichant en clôture un gain de 1,6% après avoir déjà fortement augmenté la veille par anticipation. Shanghai et Hong Kong ont également fini dans le vert, terminant respectivement sur un bond de 1,8% et de 0,8%.

«La hausse des taux aux États-Unis était inévitable», remarque Christopher Dembik, économiste chez Saxo Banque, la Fed «envoyant ainsi le message que l'économie américaine est en bonne santé et solide». Non seulement les marchés avaient-ils déjà largement pris en compte cette décision, mais comme beaucoup d'observateurs s'y attendaient, la banque centrale a pris un ton attentiste dans son communiqué, en mettant l'accent sur le gradualisme de ses futures actions.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

CERTIFICATION

Une médiation pour régler le cas de Résolu

ROSS MAROWITS

Le Forest Stewardship Council (FSC) lance un processus de médiation pour tenter de rétablir la paix dans le secteur forestier au Québec.

L'organisation qui supervise les normes de certification forestière les plus reconnues dans le monde a affirmé, jeudi, que le processus allait rassembler notamment Produits Forestiers Résolu, des Premières Nations, des syndicats et des groupes environnementaux pour trouver un «terrain d'entente» sur les enjeux soulevés quant à la certification FSC au Canada.

L'annonce survient plusieurs semaines après que Résolu eut menacé de ne pas réclamer de nouvelles certifications FSC pour ses propriétés forestières canadiennes, disant craindre que de possibles changements à un processus international d'appellation puissent restreindre son approvisionnement en bois. Le président de FSC Canada, François Dufresne, a affirmé que l'objectif était de tirer un trait sur ce différend et a fait valoir qu'une certification forestière durable était nécessaire pour maintenir des emplois durables, respecter les droits des Autochtones et permettre à l'entreprise d'avoir accès au marché avec des produits certifiés.

Les rencontres devant débuter tôt en 2016 devraient durer entre un et trois mois. L'attention première sera portée sur la certification suspendue de Résolu au Lac-Saint-Jean et sur les certifications expirées à Mistassini. Résolu n'avait pas répondu aux appels pour commenter dans l'immédiat.

Accueil positif

Les groupes environnementaux signataires de la «plateforme Forêt» — SNAP Québec, Responsable forêts et aires protégées, Boréalisation et Nature Québec — ont accueilli positivement la proposition de médiation du FSC pour Résolu.

Ils ont toutefois souligné que les termes de la médiation devaient encore être précisés. La réussite reposera notamment, selon eux, sur la présence d'un tiers indépendant et reconnu, possédant l'expertise requise pour un tel processus. Les groupes soulignent que cette médiation constitue une occasion de faire avancer les questions de la conservation des espèces en péril, du développement d'une économie régionale durable et du respect des droits des Premières Nations dans l'aménagement forestier.

«Les solutions afin de mieux protéger nos forêts publiques et assurer un avenir viable pour les communautés qui en dépendent sont à portée de main. Il suffit que Résolu travaille de bonne foi, tout comme les syndicats, les Premières Nations, les groupes environnementaux et les gouvernements du Québec et de l'Ontario, afin de permettre de bâtir un secteur forestier fort et prospère», a indiqué Greenpeace.

Le Devoir

La Presse canadienne

SECTEUR LAITIER

Investissement de 300 millions dans Agropur

Les investisseurs institutionnels québécois mettent 238 millions

KARL RETTINO-PARAZELLI

Des investisseurs institutionnels québécois et des banques ont annoncé jeudi un investissement de 300 millions dans Agropur, la plus grande coopérative laitière au pays. Cette somme s'ajoute aux 470 millions injectés par le même groupe d'investisseurs il y a un an.

La Caisse de dépôt et placement du Québec (150 millions), le Fonds de solidarité

FTQ (35,2 millions), Investissement Québec (32,4 millions) et Fondation CSN (20 millions) se sont joints à la Banque Nationale (37,4 millions) et à Capital régional et coopératif Desjardins (25 millions) pour réaliser cet investissement sous forme de parts privilégiées. Ce type de part permet d'obtenir des capitaux permanents selon le modèle coopératif.

Au total, les investisseurs institutionnels injectent donc 238 des 300 millions annoncés jeudi.

Le nouvel investissement permettra à Agropur de jouir d'une «plus grande flexibilité financière pour sa croissance future», indique le communiqué publié conjointement par les investisseurs.

«Avec ce nouvel ajout de capital à long terme, Agropur coopérative pourra poursuivre sa trajectoire de croissance et consolider sa position parmi les plus importants transformateurs nord-américains de produits laitiers», a fait valoir Marc Cormier, premier vice-président,

Revenu fixe, à la Caisse.

«Déjà un pilier du secteur agroalimentaire québécois, la croissance d'Agropur au cours des dernières années est passée par les marchés hors Québec, a ajouté Normand Chouinard, premier vice-président aux investissements du Fonds de solidarité FTQ. Nous sommes heureux aujourd'hui de renouveler notre confiance dans ce fleuron d'ici et de continuer de l'appuyer.»

Agropur a fait les manchettes en 2014 en réalisant

les deux plus importantes acquisitions de son histoire. La coopérative a mis la main sur l'américaine Davisco Foods et sur les activités de transformation laitière de Sobeys, y compris quatre usines situées en Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba. La même année, elle a acquis les actifs laitiers et de distribution alimentaire de la coopérative Northumberland Dairy, établie au Nouveau-Brunswick.

LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2015-12-16

649

07 20 33
36 39 48

21 compl.

Quebec 49

01 04 06
11 33 40

15 compl.

Prochain gros lot (approx.) : 7 000 000 \$

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$

05509935-01

Extra 2565463

LOTTO MAX + MAXMILLIONS

Ce soir, 60 MILLIONS \$ + 21 LOTS DE 1 MILLION \$ (approx.)

En cas de dispartie entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priori.

Sophie DOWNS

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne

ADULTES · COUPLES

25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630

VIEUX-MONTRÉAL

Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ÉDITORIAL

PARALLÈLE TRUMP-MAROIS

Injuste Justin

On peut reprocher des choses au gouvernement Marois et sa «charte des valeurs», mais mettre cette politique sur le même pied que les déclarations de Donald Trump sur les musulmans, comme Justin Trudeau l'a fait mercredi, est injuste, voire malhonnête.

Donald Trump et Pauline Marois, même combat? À écouter Justin Trudeau, il faudrait le croire. Questionné au sujet des déclarations du candidat à l'investiture présidentielle républicaine, le nouveau premier ministre du Canada s'est posé — encore une fois — en paragon de la vertu, soutenant qu'il s'élèverait toujours «contre la politique de la division», «de la peur» «de l'intolérance ou la rhétorique de la haine». Dans ce grand sac, il rangea la volonté martelée par M. Trump d'interdire temporairement l'entrée des musulmans sur le territoire des États-Unis ET le projet de charte des valeurs québécoises de l'ancien gouvernement Marois.

M. Trudeau répète constamment qu'il ne veut pas «diviser». Or, en tenant des propos pareils, il ne fait pas autre chose. Il traite implicitement de «trumpiens» tous ces Québécois qui ont, depuis des années, appuyé l'idée d'une charte de laïcité. Comme si cet appui équivalait à une volonté de chasser tous les musulmans du territoire. Comme si nombre de musulmans n'étaient pas profondément favorables à une charte de la laïcité.

Encore une fois, M. Trudeau n'a pas saisi un aspect fondamental du Québec: son rapport à la religion. Les Québécois ont édifié leur modernité sur une méfiance — parfois excessive — à l'égard de la religion. D'abord celle qui les a gouvernés, le catholicisme. D'une manière en partie française. En cela, ils tranchent avec les autres nord-américains chez qui l'idée de tolérance a hissé la liberté religieuse au rang de principe pour ainsi dire sacrée. Faire s'équivaloir le réflexe laïque des Québécois et l'islamophobie dégoulinante de Donald Trump constitue une insultante méprise.

À ce compte, toute la France est trumpienne! Car elle s'est donné une loi pour interdire, dans «l'espace public», de «porter une tenue destinée à dissimuler son visage». (En 2010, soit à l'époque où Nicolas Sarkozy, un grand ami du Canada uni et adversaire des souverainistes, était à sa tête.) La Cour européenne des droits de l'homme doit être trumpienne aussi, puisqu'en 2014, elle confirmait la loi française.

À ce compte, le gouvernement de Philippe Couillard est aussi «trumpien». Car il a déposé le projet de loi 62 dont l'article 9 se lit ainsi: «Un membre du personnel d'un organisme doit exercer ses fonctions à visage découvert...». Plus loin, on peut lire que «de même, une personne à qui est fourni un service par un membre du personnel d'un organisme doit avoir le visage découvert lors de la prestation du service».

Certes, si le gouvernement Marois, en 2013, avait mis un peu d'eau dans son vin, n'aurait pas utilisé la charte à des fins électoralistes et s'était rangé, en gouvernement minoritaire qu'il était, au compromis que lui proposaient les autres oppositions, le Québec aurait peut-être aujourd'hui une affirmation claire de la laïcité dans son corpus de lois quasi-constitutionnelles. Mais c'est là un autre histoire.

L'arrivée de Justin Trudeau au pouvoir a quelque chose de rafraîchissant pour nombre de Québécois qui n'en pouvaient plus du régime Harper. Mais le nouveau premier ministre ne doit pas surinterpréter les résultats du 19 octobre et en déduire que ce jour-là, les Québécois se sont convertis en masse à sa vision multiculturaliste. La position majoritaire québécoise sur la laïcité est tout à fait légitime, démocratique. Et nullement trumpienne.

CUBA

De fil en aiguille

Un an après l'annonce extraordinaire de la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis, les autorités américaines ont annoncé jeudi la reprise d'un service aérien régulier avec l'île. La semaine dernière, les deux pays convenaient de rétablir leurs liaisons postales directes, interrompues il y a plus de 50 ans. Signes, parmi d'autres, que la normalisation suit officiellement et symboliquement son cours, de fil en aiguille.

Des étapes importantes ont été franchies depuis ce 17 décembre 2014, dont les moindres n'ont pas été le rétablissement en juillet de relations diplomatiques formelles, avec réouvertures des ambassades, et le retrait de Cuba de la liste américaine des «États qui soutiennent le terrorisme». Mais beaucoup reste à faire, sans compter que le réchauffement pourrait subitement tiédir si, par malheur, le Parti républicain parvenait à s'emparer de la présidence en novembre 2016.

Si, donc, le nombre d'Américains autorisés à se rendre dans l'île a crû de 50% depuis un an, il reste qu'il est toujours interdit d'y mettre les pieds «pour des activités touristiques» en vertu de l'embargo en vigueur depuis 1962. Un embargo qui constitue le principal obstacle à une véritable pacification commerciale et dont le président Barack Obama a d'ailleurs réclamé à nouveau l'abrogation, jeudi, auprès d'un Congrès qui a la prérogative de laisser traîner les choses.

D'autres questions divisent les deux gouvernements. En particulier: la base militaire de Guantánamo que les États-Unis occupent depuis 1903, mais qu'ils refusent de rendre à La Havane; et l'inextricable problème des compensations réclamées par les Américains pour pertes immobilières, et par les Cubains, pour préjudices causés par l'embargo — problème où se jouent des réclamations à hauteur de centaines de milliards de dollars américains.

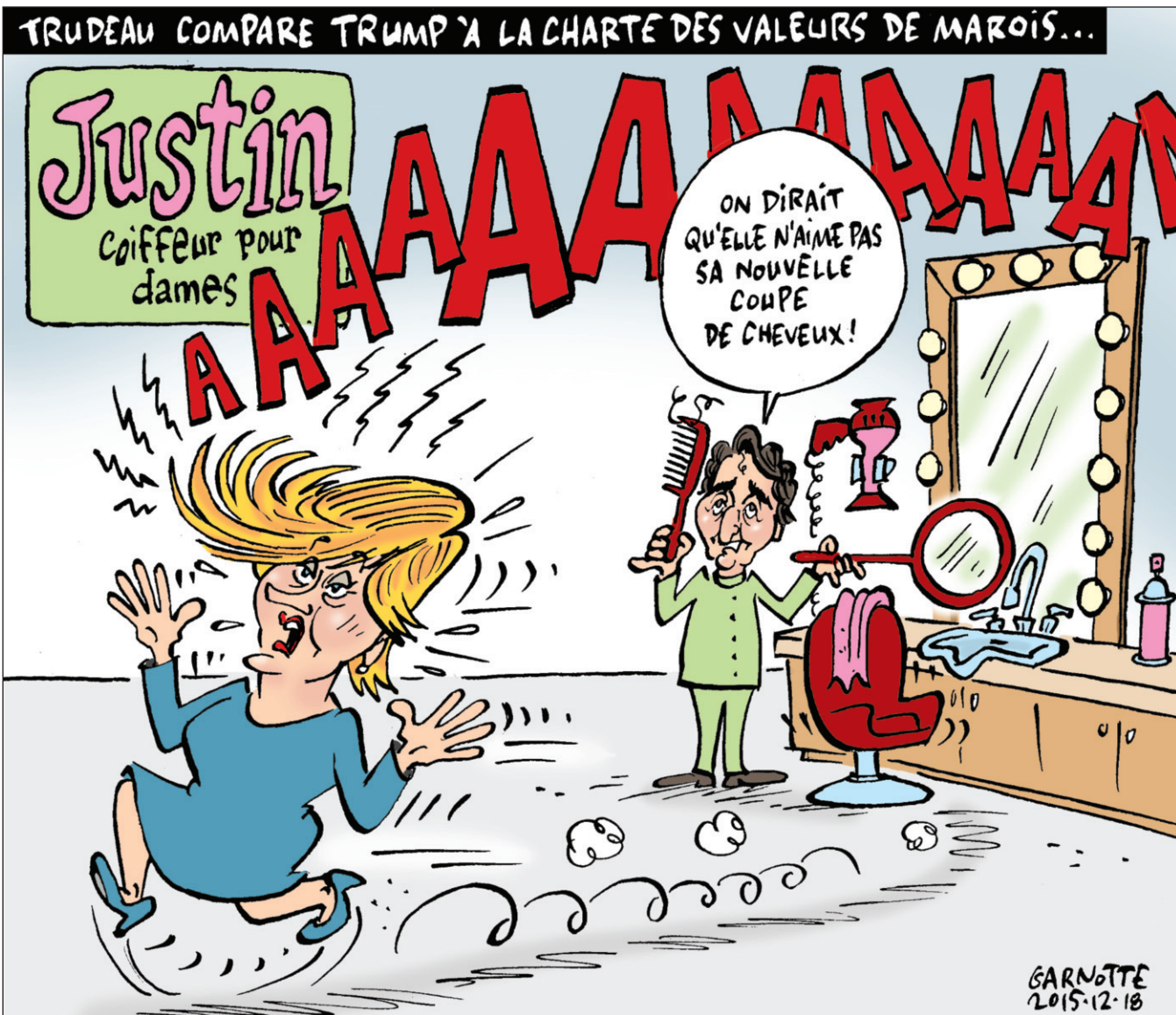
Dans l'immédiat, la détente a eu l'effet pervers d'aiguiser sensiblement l'enjeu migratoire. Des centaines de milliers de Cubains ont fui l'île depuis un an pour tenter de rejoindre les États-Unis (un nombre en hausse de 78%, selon le Centre de recherche Pew), de peur que soit révoquée la Loi d'ajustement cubaine, la législation américaine qui, depuis 1966, accorde d'office le statut de résident à tout Cubain qui arrive aux États-Unis.

C'est dire que la normalisation n'a pas pour l'heure ouvert la porte à une plus grande qualité de vie pour le commun des Cubains, non plus qu'à l'élargissement de ses libertés. Les «arrestations arbitraires» s'y pratiquent encore allègrement, faisait remarquer mardi le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme. D'où le risque patent que le régime castriste puisse encore longtemps se perpétuer à la chinoise avant que n'interviennent de véritables changements politiques.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOIVINARD
 Adjoints NELLIE BRIERE, PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

BMW ou Chevrolet Volt ?

Pour réussir à diminuer l'utilisation d'énergie fossile, c'est bien beau de signer des accords, mais encore faut-il que les citoyens mettent la main à la roue. Le font-ils? Actuellement, tous ceux qui ont les moyens d'acheter des véhicules de 35 000 dollars ou plus s'achètent de grosses voitures puissantes ou des VUS. Seulement une infime minorité choisissent des véhicules électriques ou électriques à autonomie prolongée. C'est une vraie honte!

Devant l'urgence de réduire nos émissions de carbone, j'ai l'impression qu'on aime bien mettre la responsabilité sur le dos des gouvernements. Ces derniers doivent trouver des solutions, mais sans affecter nos habitudes de vie. C'est comme pour la dette québécoise et canadienne, on veut tous la réduire, mais pas question d'augmenter nos taxes et nos impôts ou de réduire nos salaires.

La réalité, c'est que c'est l'ensemble des efforts et des privations de chacun qui va faire qu'on va réduire ou non nos émissions de gaz à effet de serre. Pensez-vous à la pollution qu'on crée lorsqu'on fait un voyage en Europe? Sait-on même qu'un aller-retour Montréal-Paris émet une tonne de CO₂?

C'est bien beau de signer des accords, mais les gens sont-ils prêts à perdre un peu de leur confort ou de leur pouvoir d'achat pour sauver la planète? Des mesures pour réduire efficacement la consommation d'énergie fossile peuvent rapidement être mises sur pied, mais il faut que la population les accepte.

Par exemple, si le Canada et les États-

Unis annonçaient conjointement la création d'une taxe spéciale sur l'essence faisant doubler le prix du carburant, c'est sûr que la popularité des VUS chuterait de façon draconienne, au profit des voitures hybrides ou électriques, réduisant du même coup la demande en pétrole et la dette de nos pays. Mais sommes-nous prêts à accepter ce genre d'initiative? Y réfléchir est déjà un pas dans la bonne direction.

Daniel Jasmin
Val-David, le 16 décembre 2015

Et M. Nid-de-poule ?

Voyant les nids-de-poule réapparaître dans nos rues bien avant la saison hivernale, parcourant le rapport de la commission Charbonneau pour m'endormir, je me suis demandé: comment se fait-il que nous n'ayons pas vu, à la barre des appelés de la commission, M. Nid-de-poule? Curieux, tout de même, puisque nous avions vu défiler M. Trottoir, M. Viaduc, M. Chaussée, M. Aqueduc... Mais pas M. Nid-de-poule. Pourtant, il jouit d'une grande popularité à Montréal, celui-là.

Quand on pense à toutes ces bonnes gens qui rêveraient d'avoir une rue à leur nom, voilà que M. Nid-de-poule, lui, inscrit sa marque dans toutes les rues de la métropole sans distinction. Il a une machine spéciale, avec un produit spécial, qui bouche des nids-de-poule de façon spéciale. Puis, ça tient un temps, et puis, ça s'effrite à nouveau; puis, ça se disperse sur la chaussée, puis, c'est à refaire à la prochaine occasion. C'est vraiment spécial. Il faudrait poser la ques-

tion à M. Lachance. Il connaît peut-être la réponse? [...]

Alain Petel
Le 16 décembre 2015

De l'eupéanité du Québec

Dans leur article *De l'eupéanité du Québec...* (15 décembre 2015), Alain Roy et Mathieu Bélisle parlent surtout des liens (ou de leur absence) entre le Québec, le Canada et l'Europe. Or, malgré les fortes ressemblances entre les mentalités et tempéraments américains et québécois (au fait, oui, parfois plus qu'entre Québécois et Canadiens anglophones ou allophones), on passe vite sur ce qui rassemble les anglophones et francophones dans ce pays: exemple, la notion «d'évolution et non pas révolution» largement acceptée et enseignée au Canada, ou la volonté d'affirmer notre indépendance envers les États-Unis — un goût plus prononcé en ROC qu'au Québec depuis 40 ans — ainsi qu'une indifférence plutôt généralisée à l'endroit de l'Angleterre et de sa couronne.

Parfois, on plonge vite dans des stéréotypes dont même les «fondements» sont périmés. Qui de nos jours, par exemple, peut confondre anglo-saxon et anglophone, surtout depuis l'an 1066 et l'éradication de cette culture et cette langue par les conquérants normands? D'ailleurs, les rois d'Angleterre ont continué à ne parler que le normand pendant quatre siècles. Oserait-on traiter les Jamaïcains, les Africains ou Asiatiques de langue anglaise d'«anglo-saxons»?

Nigel G. Spencer
Montréal, le 15 décembre 2015

L I B R E O P I N I O N

Quand la charité sert à camoufler l'injustice

GASTON MICHAUD

Racine

Vers les années 1970, au cours d'une conférence que je donnais au Conseil des Œuvres du Grand Montréal (le Centre-Trade actuel), je posais les deux questions suivantes: les nombreux dollars que vous investissez dans la charité présentement, qu'est-ce qu'ils auront changé dans 10 ans? Et est-ce qu'il faut que la pauvreté demeure pour que la charité demeure? Je pense que ces deux questions sont encore plus pertinentes aujourd'hui.

Camus écrivait déjà: «Les riches en avaient assez de l'enfer, ils ont inventé la charité!» En Estrie, la Grande Guignolée, avec tout son battage publicitaire et ses très nombreux bénévoles en tuques du père Noël, a rapporté le joli montant de 160 000 dollars. Je vous fais tout de suite remarquer que ce montant est à distribuer dans une large partie de la population et qu'il représente à peu près le tiers du salaire annuel d'un médecin spécialiste. Un traitement médical homéopathique.

Les regroupements, les mouvements, les actions charitables qui cherchent à at-

ténuer les inégalités sociales n'ont pas proliféré pour compenser les effets de la volonté divine. C'est notre charpente socio-économique qui les a rendus nécessaires. Les lois sont toujours faites au profit de ceux qui les font. Les inégalités salariales sont faramineuses. Elles sont déterminantes, elles sont une cause directe de la pauvreté. Quelques pays font une différence. La Finlande, par exemple, dont les disparités salariales sont beaucoup moins indécentes que les nôtres, vient d'instaurer un revenu annuel garanti pour tous qui suffira à rendre inutiles les compensations charitables.

Chez nous, avec le temps, la mission régularisatrice de l'État a fondu et continue de fondre à vue d'œil. Chez nous, la charité devient un traitement de plus en plus nécessaire pour la réduction et le camouflage des inégalités sociales. Chez nous, le privé envahit graduellement le territoire plus égalitaire de l'État et s'accommode très bien des impasses socio-économiques d'une large part de la population. Le tout est bien enveloppé dans un langage inoffensif et déculpabilisant.

En plus, cette approche du large pro-

blème de la pauvreté rend pratiquement impossible toute forme de contestation sociale. D'abord, parce les formes d'aide sont individuelles et n'incitent aucunement aux regroupements qui pourraient avoir une quelconque influence. Ensuite, parce que l'ensemble de la démarche charitable rend invisible le lien entre la pauvreté et ses causes.

J'aimerais que, sur les boîtes des «guignoleurs» ou ailleurs, on écrive en gros caractères: «A bas les abris fiscaux!»; «A bas les profits non imposables des multinationales!»; «A bas les indemnités de départ faramineuses!»; «A bas les salaires des médecins spécialistes!»; «A bas les profits des banques!»; «A bas les entourloupettes de la fiscalité», etc.

Une dernière question: comment se fait-il qu'un haut salarié qui quitte son poste bénéficie d'une imposante indemnité de départ et qu'un petit salarié qui perd son emploi attend un certain nombre de semaines pour recevoir ses prestations, que ces prestations sont temporaires et qu'elles s'ajustent à quelque 60% de son salaire? Ce travailleur est certainement mûr pour un panier de Noël. N'est-ce pas?

IDÉES

Terrorisme : un mot à manipuler avec soin

CAMILLE MARQUIS BISSONNETTE

Candidate au doctorat en droit
Université Laval

Le terrorisme est partout dans l'actualité. Il est omniprésent, aussi, dans le discours : il meuble presque tous les débats et s'invite même dans ceux où il n'a rien à faire. Pourtant, le mot « terrorisme » n'est pas défini en droit international. Rien de nouveau, me direz-vous, à ce que le droit soit à la remorque de la société. Pourtant, la question va bien au-delà de la sphère juridique, et il est important d'être conscient que ce mot veut à la fois tout et rien dire, avant de le prononcer à tort et à travers.

Le mot « terrorisme », à force d'usage, en est venu à porter un lourd poids d'émotions et de passions, qui rendent sa qualification d'autant plus lourde en stigma, et sa définition, d'autant plus sensible. Au cœur des désaccords sur sa définition au sein de la communauté internationale figure la volonté des États membres de la Ligue arabe et de l'Organisation pour la coopération islamique d'exclure la lutte pour l'autodétermination des peuples de la notion de terrorisme. Un autre blocage réside en la volonté des États occidentaux d'exclure le terrorisme d'État de la définition du terrorisme, qui est de fait à l'origine du concept, celui-ci ayant ses origines dans la « Terreur » de la Révolution française.

En attendant une définition qui fasse l'unanimité parmi les États, le terrorisme possède plusieurs dizaines — pour ne pas dire « centaines » — de définitions, formulées par différentes organisations internationales et régionales et par les États eux-mêmes. Cette multiplicité de conceptions, parfois drastiquement divergentes, revient en fait à une absence de définition, le résultat en étant qu'il n'y a pas d'accord sur ce que le mot « terrorisme » désigne.

Ainsi, à défaut d'être défini clairement, il est servi à toutes les sauces ; les ennemis de qui-conque sont appelés terroristes, et vice-versa. Malgré ce problème, paradoxalement, les États et la communauté internationale ont adopté des régimes politiques et juridiques très stricts et lourds de conséquences en matière de surveillance et d'immigration, en matière financière et pénale, pour la prévention et la répression du terrorisme. Ceux-ci, pourtant, sont ultramalléables, car on les applique un peu à ce qu'on veut et surtout à qui on veut. Le mot « terrorisme » est donc un outil puissant, très mal balisé.

Temps de paix, temps de guerre

À mon avis, c'est moins le terrorisme en temps de paix, qu'il soit ici question des attentats à *Charlie Hebdo* ou à Paris, ou de ceux à Ottawa, à Madrid ou à Londres, qui pose problème. Dans ces cas, il n'y a pas vraiment d'autres mots pour décrire ce qui s'est passé. Il ne s'agit pas de simples meurtres ou d'une simple destruction. On commet un crime grave, avec l'intention de faire peur, d'intimider ou d'influencer un certain pouvoir ou une certaine décision, et c'est globalement ce qui caractérise l'acte terroriste, peu importe qui en est l'auteur. Encore que, même sur ces points, les conceptions diffèrent grandement parmi les États et que l'usage du terme demeure glissant, en particulier en ce qui a trait à certains opposants politiques.

Pour moi, le problème de subjectivité se pose plus fortement en temps de guerre, où nous disposons d'autres termes, ayant une connotation politique bien moins grande, pour désigner une attaque similaire. En vertu du droit de la guerre, le droit international humanitaire, il peut s'agir d'une attaque indiscriminée ou d'une attaque visant directement des civils ou même d'un acte de terreur. Et tous peuvent constituer des crimes de guerre.

En revanche, le problème, lorsqu'on choisit néanmoins de parler de terrorisme en temps de



ERIC FEFERBERG AGENCE FRANCE-PRESSE

Les attentats de Paris relevaient clairement du terrorisme, estime l'auteure.

guerre, est qu'en général on l'associe exclusivement aux actes d'un groupe armé, souvent désigné comme terroriste, selon le côté où on se trouve et en fonction de critères dont l'opacité suggère la subjectivité, presque indépendamment de sa conduite. Ainsi, si un même geste est commis par un groupe armé, il sera désigné autrement que s'il avait été commis par les forces armées de l'État ; l'un sera taxé de terrorisme, l'autre pas. Cela se détache de l'esprit du droit international humanitaire, qui impose les mêmes obligations et s'applique de la même manière à toutes les parties à un conflit armé, étatiques ou non.

Plus encore, ce stigmat, suivant la dynamique actuelle, sera souvent attribué non pas aux seuls responsables de l'attaque particulière, mais également à tous les membres et sympathisants — et certains États ont la notion

de soutien vraiment très large — de ce groupe. Ainsi, pour tous les gestes qu'ils posent, légaux ou illégaux en regard du droit international humanitaire, violents ou non, même ceux qui n'ont rien à voir avec le crime, ils sont des terroristes. Quoi que cela veuille dire. Mais avec toutes les conséquences que cela entraîne.

Il ne s'agit donc pas de banaliser le terrorisme, en tant que phénomène politique et social et en tant que crime, mais plutôt de trouver un moyen de limiter son inhérent bagage émotionnel et d'éviter son instrumentalisation. Il est un terme puissant qui évoque le pire. Commode, politiquement, pour distiller la peur là où elle a été semée et pour faire accepter des mesures de censure, de surveillance et autres violations des droits humains qui, sans lui, appartiendraient toujours au domaine de l'inimaginable.

À ceux qui n'aiment pas Noël (dont moi)

LISE PAYETTE



Quand j'étais enfant, ma famille habitait St-Henri et nous étions pauvres même si mes parents n'avaient que deux enfants. Nous habitions près de ma grand-mère Marie-Louise et, quand il n'y avait plus rien à manger chez nous, nous pouvions aller manger chez elle. Heureusement. Je sais qu'il y en avait des plus pauvres que nous. Je le sais parce qu'ils étaient parmi mes amis qui avaient des familles plus nombreuses.

Marie-Louise n'a jamais voulu fêter Noël. Elle disait que c'était la fête des Anglais, parce qu'il fallait de l'argent pour acheter des cadeaux et que l'argent, c'étaient les Anglais qui l'avaient. Il suffisait d'aller marcher en haut de St-Henri, dans Westmount, pour comprendre de quoi elle parlait.

J'avais 10 ou 12 ans la première fois qu'à mon école on nous a proposé de préparer des « paniers », qui étaient surtout des boîtes en carton, que nous allions remplir de denrées durables pour que toutes les familles pauvres aient à manger à Noël. Il suffisait d'apporter de la nourriture simple et durable, comme de la soupe en conserve ou des sacs de céréales, qui allaient tenir plusieurs jours. Je me souviens que j'aimais offrir du Jell-O à cause des couleurs. La distribution allait se faire juste avant Noël, mais je n'ai jamais su comment on sélectionnait les familles que nous allions aider.

J'ai su ce qu'était la vraie misère en participant à la distribution des boîtes en question. J'ai vu des petits enfants qui pleuraient parce qu'ils voulaient manger tout de suite et qui ne comprenaient pas qu'ils devraient attendre que la livraison soit terminée. J'ai su que nous n'étions pas les plus pauvres parmi les pauvres et que beaucoup de nos voisins en arrachaient plus que nous. C'est ce que j'ai raconté à ma grand-mère à la fin de la journée. Elle a pris le temps de m'expliquer qu'il fallait s'entraider, car le mur qui séparait les riches des pauvres était une injustice flagrante. Tous les membres de ma famille travaillaient, mais à des salaires si ridicules qu'ils n'arriveraient jamais à vivre normalement. J'avais commencé mon éducation.

Ma grand-mère préférait fêter la Nouvelle Année, le 1^{er} janvier, parce que c'était la fête de l'espoir d'une année meilleure que celle qui se terminait. Aussi longtemps qu'elle a vécu, sa maison a été remplie des membres de sa famille, d'amis de ses enfants et de ses arrière-petits-enfants pour la fête. Le souper se servait en trois services. Ceux qui avaient mangé allaient s'installer dans le salon pendant que les femmes servaient une deuxième table. Ça allait jusqu'à la troisième table, qui était celle des enfants, qu'on gâtait au maximum. Marie-Louise était à la cuisine pendant des heures à préparer les assiettes de chacun et elle était toujours la dernière à se servir.

Chaque année, nous arrivions à convaincre mon grand-père de nous chanter sa chanson, la seule qu'il chantait, qui parlait de cet homme qui s'en va couper du bois et qui rencontre une femme belle comme il n'en a jamais vu auparavant... Et puis, sa fille aînée, Juliette, qui avait une voix magnifique, chantait des extraits d'opérettes qui réjouissaient le cœur. Tard dans la soirée, les plus jeunes s'endormaient doucement.

◆ ◆ ◆

Je suis maintenant plus vieille que ne l'était Marie-Louise à ce moment-là et, chaque année, je réalise que j'ai hérité d'elle cette drôle d'attitude par rapport à Noël. Je suis scandalisée de la situation de tant de parents qui vont se ruiner parce que les spécialistes de la consommation ont créé des besoins auxquels les enfants ne peuvent pas résister. Je suis scandalisée que le mur de la richesse soit toujours aussi opaque entre les bien nantis et les plus démunis et que, 70 ans après que ma génération a livré des paniers de Noël, on doive le refaire encore chaque année pour que la pauvreté ne se fasse pas trop entendre pendant la période des Fêtes.

En fait, la pauvreté ne dérange pas beaucoup les plus nantis, à condition qu'on n'entende pas les pauvres se plaindre, ou, pire, voler parce qu'ils ont faim. Même chose pour les itinérants. Qu'il ne leur prenne pas la fantaisie de mourir gelés sur un banc de parc. Autrement, ils peuvent bien faire ce qu'ils veulent.

Je propose que, pour 2016, les pauvres s'unissent pour distribuer des paniers de Noël aux plus riches, pour qu'ils vivent une expérience nouvelle. On pourra y ajouter des produits d'entretien personnel, du shampoing et peut-être un dentifrice. En fait, il n'y a pas que les changements climatiques qui nous menacent, « l'indifférence » continue de faire des ravages dans le monde entier. Autrement, la pauvreté n'existerait plus.

Nous allons survivre. Ça ne fait pas de doute. Et j'espère vous retrouver tous et toutes le 8 janvier prochain. Peut-être que 2016 nous permettra d'être, enfin, fiers de l'humanité.

Cette chronique fait relâche pour les Fêtes.

GES : le grand flou autour du Fonds vert

FRANÇOISE BERTRAND

Présidente-directrice générale
Fédération des chambres de commerce
du Québec (FCCQ)

Tout juste avant la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, le gouvernement du Québec a confirmé sa cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 37,5% sous le niveau de 1990, d'ici l'année 2030. La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) appuie les initiatives gouvernementales de réduction des GES, mais a toujours rappelé qu'il faut le faire en s'assurant de préserver la compétitivité des entreprises d'ici.

Il est vrai que les choix du Québec, notamment son adhésion rapide à la bourse du carbone, font de lui un leader en matière de lutte contre les changements climatiques. Chaque année, ce marché du carbone générera 500 millions

« À quoi vont servir les sommes colossales qui seront recueillies chaque année? »

de dollars, qui seront ajoutés au Fonds vert. En 2020, ce fonds, qui est alimenté depuis 2007 de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles, se sera bonifié de trois milliards de dollars grâce aux enchères d'unités d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Or un mystère perdure depuis la création du marché du carbone. À quoi vont servir les sommes colossales qui seront recueillies chaque année, mais surtout, à qui bénéficieront-elles?

À Paris, le premier ministre a été très clair : les fonds devront servir exclusivement à contrer les changements climatiques et à réduire leurs effets. Or, jusqu'à présent, un

grand flou règne sur la manière dont sont dépensées les sommes engrangées par le Fonds vert, une situation décrite par le Vérificateur général du Québec en 2014.

L'objectif de Québec en matière de réduction des GES est qualifié d'ambitieux, mais, dans les faits, il sera surtout exigeant. Pour réussir, il doit être accompagné d'un plan crédible, réaliste et surtout pragmatique. La réduction substantielle des émissions de GES est nécessaire, mais elle doit se faire de façon cohérente et ordonnée.

On doit surtout s'assurer que les sommes qui se trouvent dans le Fonds vert sont bien investies. Le premier ministre a raison d'insister

sur une gestion rigoureuse du fonds. La question que nous posons est la suivante : qui sont les mieux outillés pour répondre aux exigences de Québec en matière de réduction des GES?

Nous croyons que ce sont les entreprises qui sont les plus avancées à cet égard. Par rapport à 1990, plus de la moitié de la réduction nette des GES au Québec résulte des efforts des entreprises du secteur industriel et des fermetures d'usines grandes émettrices. Les entreprises sont à même de décider ce qui est le mieux en matière de réductions et elles le feront toujours au meilleur coût.

Le gouvernement doit rendre disponibles des sommes pour aider les entreprises à réduire davantage leurs émissions et leur permettre de contribuer pleinement à l'atteinte de cibles ambitieuses pour le Québec, au moindre coût possible, tout en assurant un équilibre entre le développement économique, le respect de l'environnement et l'acceptabilité sociale.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherche photos); **information générale** : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Retino-Panzelli (reporters); **information politique** : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Girino et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); **information culturelle** : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); **information économique** : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); **information internationale** : Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); **section art de vivre** : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); **équipe internet** : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); **correction** : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction** : Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopya (commis); **DOCUMENTATION** Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ** Mélanie Simard (adjointe par intérim), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); **PRODUCTION** Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock; **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

TERRORISTE

SUITE DE LA PAGE 1

sitera non seulement des lois, mais de nombreux efforts stratégiques. Notre jeunesse n'est pas à l'abri de la propagande djihadiste. »

Ambitions de combat

Depuis l'âge de 12 ans, le jeune homme s'était éloigné de ses parents. On ne lui connaissait aucun ami. En mai 2014, il a tenté de transférer de l'argent à l'étranger après avoir noté le numéro d'une carte de crédit de ses parents. Il a ensuite tenté d'acheter un aller simple pour la Turquie, dans l'intention de passer ensuite en Syrie. Le contrôle parental ne change rien à son comportement. Il continue de consacrer son temps à l'étude du terrorisme islamiste. «*Mon fils me hait et me déteste* », dira son père dans un témoignage offert à la police.

En octobre 2014, le jeune homme vole un dépanneur à la pointe d'un couteau. Son père voit clair dans son jeu et le dénonce. Ce qui ne va pas empêcher le jeune homme de récidiver sans succès. Tout cela dans l'intention de nourrir ses ambitions de combats en faveur du salafisme djihadiste.

Il était aussi lié à Martin Couture-Rouleau, responsable de la mort d'un soldat canadien dans un attentat survenu à Saint-Jean-sur-Richelieu. Les deux ont échangé à plusieurs reprises. Il a aussi échangé avec «*El Sami* », un jeune homme de Pierrefonds connu des internautes qui s'intéressent à ces questions parce qu'il est parti combattre en Syrie avec tambours et trompettes.

«*La preuve révèle hors de tout doute raisonnable que l'accusé a tenté de prendre un avion pour la Turquie et son intention émanant de l'ensemble de la preuve était de joindre la Syrie pour combattre dans les rangs du [groupe armé] État islamique* », a conclu la juge.

Une peine sévère?

Le jeune homme verra ce verdict de culpabilité possiblement assujéti à une peine de prison pour adulte. Son association avec des groupes terroristes pourrait en effet lui valoir une peine de prison à perpétuité, a fini par dire M^e Marie-Eve Moore, procureure de la poursuite, pressée de questions par les journalistes. Lors du procès, M^e Moore secondait M^e Lyne Décarie, spécialiste d'affaires liées au terrorisme. Celle-ci avait déjà laissé entendre qu'elle demanderait une peine pour adulte.

Interrogée à la sortie de la chambre, Me Moore a affirmé attendre avant d'avancer quoi que ce soit de précis en matière de recommandations pour la peine d'emprisonnement autant qu'au sujet des possibilités de réhabilitation. Elle dit attendre une évaluation psychologique de l'accusé au cours des prochaines semaines. Si une peine pour adulte était réclamée, le coupable pourrait écoper de jusqu'à dix ans d'emprisonnement pour avoir voulu quitter le Canada en vue de mener une activité terroriste et d'une peine de prison à perpétuité pour vol commis dans l'intention de soutenir des activités terroristes. La juge a rappelé que le fait d'avoir 15 ans au moment des crimes ne constitue pas une défense.

Les avocats de la défense, M^e Sébastien Brousseau et M^e Alberto Tiago Murias, se sont refusés quant à eux à tout commentaire à la suite du verdict.

Leurs arguments fondés en bonne partie sur les conventions internationales en regard du droit des enfants ont été réduits en miettes par la juge, qui a retenu la thèse de la Couronne.

Le père de l'adolescent, très éprouvé par toute cette affaire, est sorti une fois de plus le visage couvert, cette fois sous le feu crépitant des appareils photo et l'éclairage des nombreuses caméras de télévision présentes pour saisir les instants de ce précédent.

Le Devoir

ENTENTE

SUITE DE LA PAGE 1

«*On a fait des choses qui sont globalement très positives et qui respectent le cadre budgétaire* », a-t-il souligné.

Tant le front commun syndical que le gouvernement ont refusé de dévoiler le contenu de l'entente de principe, qui porte sur les salaires et les régimes de retraite. Les syndicats entendent d'abord informer leurs instances, soit, dans un premier temps, les négociateurs des tables sectorielles puis les exécutifs des différents syndicats, ce qui se fera dans les prochaines heures et prochains jours. Une fois l'entente approuvée par les instances, elle sera soumise aux membres lors d'assemblées générales prévues en janvier.

Offres salariales

Mercredi en fin d'après-midi, les cinq chefs syndicaux du front commun, Daniel Boyer, de la FTQ, Jacques Létourneau, de la CSN, Lucie Martineau, du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), Carolle Dubé, du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), et Louise Chabot, présidente de la CSQ, se sont rendus aux bureaux du président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, à l'invitation de ce dernier, afin d'amorcer une séance de négociations, qui s'est poursuivie au-delà de minuit, pour reprendre jeudi matin et se clôt en après-midi.

PÉLADEAU

SUITE DE LA PAGE 1

Pierre Karl Péladeau, sur la scène politique québécoise, il y a près de deux ans. L'empire médiatique, dont les quotidiens *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec* et *24 heures* ont la main haute sur 32% des parts de marché de la presse québécoise francophone, doit «*démontrer clairement que [ses] équipes jouissent de toute la latitude requise dans l'exercice de leur métier et dans la couverture des débats politiques* », conclut-il dans un «*document de réflexion* » de 80 pages dévoilé jeudi.

Dans ce rapport de recherche fort attendu, les chercheurs Colette Brin, Daniel Giroux et Florian Sauvageau formulent des «*pistes de solution* » — non «*pas de [s] recommandations* » — pour «*dénouer les tensions actuelles ou tout au moins atténuer les inquiétudes qu'a créées l'élection de M. Péladeau* » dans Saint-Jérôme en avril 2014, puis sa désignation à titre de chef du Parti québécois, et de l'opposition officielle, en mai 2015.

Ils appellent du bout des lèvres Québecor à réintégrer le Conseil de presse, à se doter d'un ou de quelques ombudsmans, ainsi qu'il s'inspire de différentes mesures retenues par de grandes entreprises de presse — *The New York*



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, a négocié quelque 13 heures en deux jours avec les chefs syndicaux.

Selon Radio-Canada, les employés du secteur public obtiendraient un montant forfaitaire de 500 \$ pour 2015, puis une augmentation salariale de 1,5 % en 2016, de 1,75 % en 2017 et de 2 % en 2018. Un autre montant forfaitaire d'environ 250 \$ serait prévu pour 2019. La relativité salariale s'appliquerait la même année et correspondrait à une augmentation de 2,4 %.

Il y a une semaine, le Conseil du trésor avait légèrement bonifié ses offres salariales en mettant sur la table 0,5% la première année au lieu d'imposer un gel et un montant forfaitaire de 0,5% en 2017, en échange d'un report de 60 à 61 ans de l'âge

de la retraite. Un pour cent s'ajoutait aux deuxième, troisième et quatrième années, et 2,4% la dernière année, sous forme de relativité salariale, pour un total de 6,4%.

Jeudi, Daniel Boyer énonçait en ces termes l'objectif que visait le front commun dans ces négociations: «*On ne veut pas d'appauvrissement pour nos membres. En plus de ça, on veut un certain rattrapage salarial*. » Une source syndicale indiquait jeudi que, à tout le moins, l'entente de principe prévoyait que les employés de l'État ne s'appauvriraient pas.

Dans ses demandes révisées en novembre, le front commun réclamait une indexation au coût de la

Times, *The Globe & Mail* et *The Toronto Star*, par exemple — comme la création d'un poste d'éditeur public, qui s'assurerait du respect d'un «*contrat d'indépendance journalistique* » entre le propriétaire et les responsables des salles de rédaction.

«Situation inacceptable»

«*Les uns craignent que l'élu favorise indûment ses entreprises; les autres redoutent plutôt que les médias du groupe qu'il contrôle influencent le débat politique dans le sens des orientations qu'il défend* », résument les chercheurs universitaires, pointant les résultats d'un sondage commandé à la firme CROP. Près des deux tiers de la population québécoise considèrent «*le fait d'être chef du PQ, chef de l'opposition et actionnaire de contrôle d'un grand groupe de médias d'information* » comme un «*enjeu important* » (63 %) et une «*situation inacceptable* » (62 %), selon le coup de sonde effectué auprès de 1000 personnes en septembre dernier. «*J'ai été élu par les militants en toute connaissance de cause* », a fait valoir M. Péladeau, jeudi soir, sur les ondes de *24/60*, à RDI. «*Il n'y a personne qui ne me parle de ça* », a-t-il ajouté.

Le «*rapprochement entre les cas* »

de M. Péladeau et de l'ex-chef du gouvernement italien, Silvio Berlusconi, «*a ses limites* », même s'il «*n'est pas non plus dénué de certains fondements* ». Mais «*le contexte entourant l'élection de Michael Bloomberg [propriétaire de Bloomberg News] à la mairie de New York [...] semble plus propice aux comparaisons* », aux yeux du CEM. «*Comme M. Péladeau, M. Bloomberg abandonne ses fonctions dans l'entreprise, s'engage à respecter les décisions du [...] City Conflicts of Interest Board et promet de placer ses avoirs dans une fiducie sans droit de regard* », indique-t-il, avant de faire remarquer: «*Dès 2002, le rédacteur en chef de Bloomberg News prend aussi diverses mesures qu'il croit de nature à rassurer les lecteurs. Ainsi, tous les articles de l'agence de presse concernant la mairie feront mention du fait que le maire est aussi le propriétaire de l'entreprise.* »

M. Péladeau a confié à des mandataires — Claude Béland, André P. Brosseau et James A. Woods — la gestion de ses avoirs dans Québecor, avec la consigne ferme de ne pas les vendre. Il s'est aussi engagé sur l'honneur à ne pas intervenir dans les choix éditoriaux de ses entreprises médiatiques, mais il s'est refusé à dévoiler les termes

Ils appellent du bout des lèvres Québecor à réintégrer le Conseil de presse

vie (1,4% en 2015), un rattrapage de 1% et une clause d'enrichissement de 0,5% si la croissance économique atteignait 1%, pour un total de 2,9%.

Tables sectorielles

Aux tables sectorielles où sont discutées les conditions de travail autres que les salaires et la retraite, l'essentiel des négociations est achevé. Une quarantaine d'ententes de principe ont été conclues et seulement quelques ententes sont encore à venir, notamment avec l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

En matière de relativité salariale, la part du lion des 580 millions qui seront versés en 2019 revient à trois corps d'emploi: les enseignants, les professeurs de cégep et les infirmières. Les augmentations seront faibles ou nulles pour les autres.

Ne font pas partie du front commun: la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) — 34 000 membres — la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) — 66 000 membres — et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) — 25 500 membres. En matière de salaire et de retraite, ces syndicats se voient habituellement offrir la même entente de principe que celle présentée au front commun.

Le Devoir

précis de ces promesses. Le Parti libéral du Québec et la Coalition avenir Québec jugent ces mesures insuffisantes, les qualifiant respectivement d'«*artifices* » et d'«*écran de fumée* ».

Le CEM «*voit mal* » comment l'État pourrait intervenir afin de protéger les journalistes de Québecor contre des «*pressions indues du propriétaire* » et, ainsi, dissiper le «*malaise PKP* ». «*En principe, on ne fait pas une loi pour une personne ou une entreprise donnée* », note-t-il, ajoutant que les législateurs québécois feraient sans doute face à «*une levée de boucliers conjointe des entreprises de presse et de nombreux journalistes* » s'ils s'aventuraient dans cette voie. Selon le CEM, le commissaire à l'éthique et à la déontologie et, ultimement, l'Assemblée nationale peuvent «*fort bien* » réagir à tout accroc déontologique de la part du prétendant au poste de premier ministre du Québec.

Le leader parlementaire libéral, Jean-Marc Fournier, s'est abstenu de tout commentaire dans la foulée de la publication du document de réflexion, laissant le soin à M. Péladeau de «*réagir le premier* ». A la CAQ, le leader parlementaire, François Bonnardel, a salué le travail abattu par le CEM, estimant qu'il «*nourrira les députés dans leur révision prochaine du code d'éthique* ».

Le Devoir

PAYS

SUITE DE LA PAGE 1

Bertrand) bien loin du précieux Paul Desmar-teaux cachant difficilement un cousin rectangulaire sous sa soutane. Colosse au grand cœur vivant avec sa «*mouman* », le curé Labelle rêve d'un chemin de fer comme un gamin rêve d'un train électrique. «*Le curé Labelle était construit à l'image de l'idéologie de l'époque. En réalité, il était indépendantiste et progressiste* », note le scénariste, Gilles Desjardins (*Musée Eden, Mensonges*).

Surnommé «*le Roi du Nord* » par le journaliste et pamphlétaire Arthur Buies (Paul Doucet), Labelle veut conquérir le conquérant en menant son chemin de fer jusqu'au Manitoba. «*Les voies du Seigneur ne sont pas des voies ferrées* », lui lancera M^{gr} Fabre (Pascal Rollin). Vous l'aurez deviné, certains passages de cette saga ambitieuse à saveur politique sont (involontairement?) amusants.

Branché sur l'Histoire et la réalité

Au cours de la table ronde ayant suivi la projection des deux premiers épisodes, on a rappelé que la série originale avait tellement marqué l'imaginaire des Québécois que beaucoup croient que tout ce qui y était raconté était la pure vérité. De même, plusieurs croient que la langue de la série était celle



ARTV

Le Séraphin incarné par Vincent Leclerc sera bien différent de celui de Jean-Pierre Masson.

qu'on parlait durant la colonisation. «*J'ai fait beaucoup de recherches dans les livres de français de cette époque. J'ai été frappé par la modernité de la langue et d'y trouver autant d'anglicismes* », explique Gilles Desjardins.

Si Desjardins a voulu être fidèle à la parlure de l'époque, le réalisateur Sylvain Archambault (*Les Lavigneurs, Mensonges*) a voulu illustrer fidèlement ses us et coutumes. «*Je suis fatigué par le manque de réalisme, le manque de patine dans les séries d'époque. Peu d'acteurs ont été épargnés sur les dents. On ne se lavait pas tant que ça dans le temps. Évidemment, pour les bai-*

sers entre Donald et Alexis, il fallait que ce soit plus ragoûtant, ils n'ont donc pas les dents jaunes. Les normes d'hygiène n'étaient pas les mêmes selon le niveau de vie ou la classe sociale; Délima [Julie LeBreton] et le D' Cyprien [Roger Léger] ont les dents blanches, mais le pauvre Sif-fleux [André Kasper] ne pouvait pas manger d'oranges pour soigner son scorbut purulent. Vous remarquerez que même Donald a les ongles noirs. »

Séraphin, entre séduction et répulsion

Ne ressemblant en rien à Jean-Pierre Masson, inoubliable interprète de Séraphin Poudrier, Vincent Leclerc prête ses traits à cet homme austère et éperdument amoureux de la belle Donald (Sarah-Jeanne Labrosse). Malgré la barbe hirsute et les dents jaunies, l'homme a tout pour séduire. Or Donald n'en a que pour son cousin Alexis (Maxime Leflaguais).

«*Les pays d'en haut, c'est une aventure psychologique au cours de laquelle on va découvrir comment Séraphin va devenir celui que l'on connaît* », dévoile Gilles Desjardins, qui en serait à la rédaction du troisième épisode de la deuxième saison. «*Au début, beaucoup de gens vont s'identifier à Séraphin; il a plein de qualités que les femmes apprécieraient...* », soutient même Sylvain Archambault, qui compare Vincent Leclerc à Daniel Day Lewis.

Alors qu'Andrée Champagne campait une douce Donald, celle de Sarah-Jeanne Labrosse

s'avère impétueuse: «*Donald, c'est le seul personnage que j'ai vraiment réécrit, révèle le scénariste. J'ai l'impression que Donald était une commande, car tous les personnages féminins de Grignon étaient forts. C'est le seul personnage auquel je ne croyais pas. Donald est intelligente, courageuse, énergique et passionnée. Elle n'est pas du tout soumise; d'ailleurs, je ne crois pas que, du temps de la colonisation, les femmes l'étaient.* »

«*Claude-Henri Grignon a beaucoup écrit sur Donald en tant que pamphlétaire catholique, raconte Pierre Grignon, fils de l'écrivain. Il fallait qu'elle offre sa souffrance à Dieu afin d'endurer ce monstre qu'était Séraphin. J'ai trouvé une lettre qu'avait envoyée le cardinal Léger à Claude-Henri lui demandant que Donald demeure un modèle pour les femmes.* »

Les personnages truculents, les répliques colorées et l'action ne manquent certes pas dans cette série, dont chaque épisode est estimé à 800 000 \$. Il ne serait d'ailleurs pas étonnant que celle-ci dure plusieurs saisons: «*Quinze!* », lance à la blague Dominique Chaloult. Au final, les producteurs, Sophie Deschênes et François Rozon, n'auront pas monté à genoux les marches de l'Oratoire en vain...

Collaboratrice
Le Devoir

Les pays d'en haut, le lundi à 21 h sur ICI Radio-Canada Télé, à partir du 11 janvier

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h Renseignements et administration : 514 985-3333

D Le Devoir sur ledevoir.com f sur Facebook 🐦 et sur Twitter	La rédaction Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541 Par courriel redaction@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3360 Publicité Au téléphone 514 985-3399 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305 Par télécopieur 514 985-3390	Avis publics et appels d'offres Au téléphone 514 985-3344 Par courriel avisdev@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3340 Petites annonces et publicité par regroupement Au téléphone 514 985-3322 Par télécopieur 514 985-3340	Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30) Au téléphone 514 985-3355 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559 Par courriel abonnements@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-5967 Agenda culturel Par courriel agenda@ledevoir.com
--	--	---	--